



Communauté de Communes du Pays Solesmois



Rapport d'activités 2019

Le territoire

La vie institutionnelle

Les activités communautaires



Sommaire

Edito p.4

Le territoire p.5

Présentation générale
Les Compétences
Les services

La vie institutionnelle p.10

L'assemblée communautaire
L'activité institutionnelle

Les activités communautaires p.15

Le pôle développement économique
Le pôle culture et le conservatoire
Le pôle urbanisme, environnement et gestion de l'espace
Le service à la personne : L'étape
L'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs
Le fonctionnement administratif

Ramener une année de travail d'échanges, de débats, de projets à une cinquantaine de pages est toujours un défi. Quantifier les réunions, les subventions versées, reçues, le nombre de tickets de piscine vendus ou le nombre de spectateurs sur la saison culturelle, rend compte en partie de l'activité d'une collectivité. Mais le travail accompli est bien plus vaste.

Ce que nos concitoyens retiennent souvent, c'est le retard d'ouverture de la déchetterie, l'absence inopinée d'un professeur de musique souffrant, la place qu'ils n'ont pas eu au centre de loisirs ou l'augmentation de la fiscalité...même quand celle-ci n'a pas bougé depuis plusieurs années.

La CCPS est aujourd'hui indispensable aux habitants du Pays Solesmois, de la petite enfance jusqu'au 3ème âge, qu'il s'agisse de traiter les déchets, de se distraire ou se former. Indispensable aussi au territoire en termes de développement économique, afin d'accueillir de nouvelles entreprises, d'accompagner et de faciliter la reprise d'activités industrielles, artisanales et commerciales.

Face aux enjeux de ces prochaines années, les élus de la Communauté de communes du Pays solesmois ont assumé des décisions nécessaires, que ce soit dans les domaines de l'aménagement avec le PLU intercommunal, dans celui de la réduction du coût des déchets et de la protection de notre environnement.

De nouvelles réformes se profilent : la CCPS s'y prépare pour être plus efficace auprès de tous. Il faut rester vigilant pour accompagner les évolutions législatives qui s'appliquent à la gestion de nos collectivités. Il faut aussi anticiper juridiquement les initiatives que nous prenons dans le cadre de nos compétences.

Notre Communauté de Communes est dotée d'une équipe et d'une ingénierie efficace à qui je veux rendre hommage pour leur investissement.

Nous sommes ambitieux pour notre territoire et pour les habitants et nous devons le rester parce que le Solesmois le vaut bien.

*Georges FLAMENGT
Président de la Communauté de
Communes du Pays Solesmois*





Le territoire

Présentation générale p.6

Les compétences p.7

Les services p.9

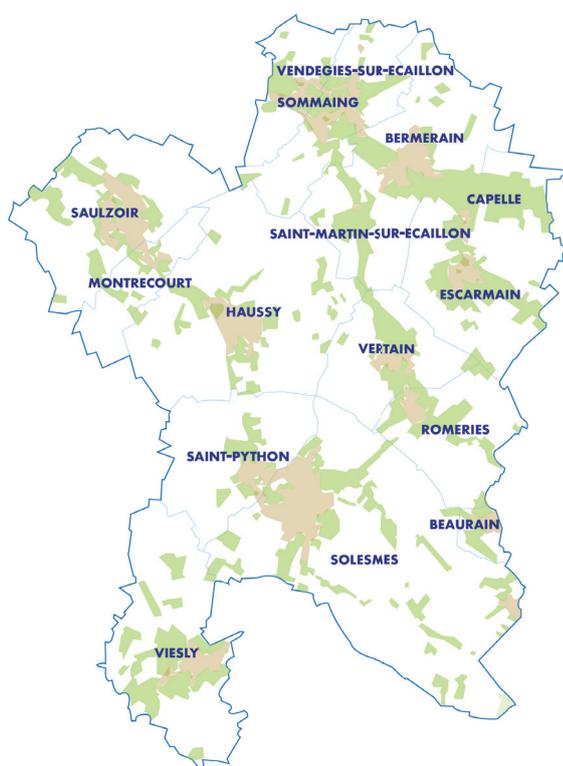


PRÉSENTATION GÉNÉRALE

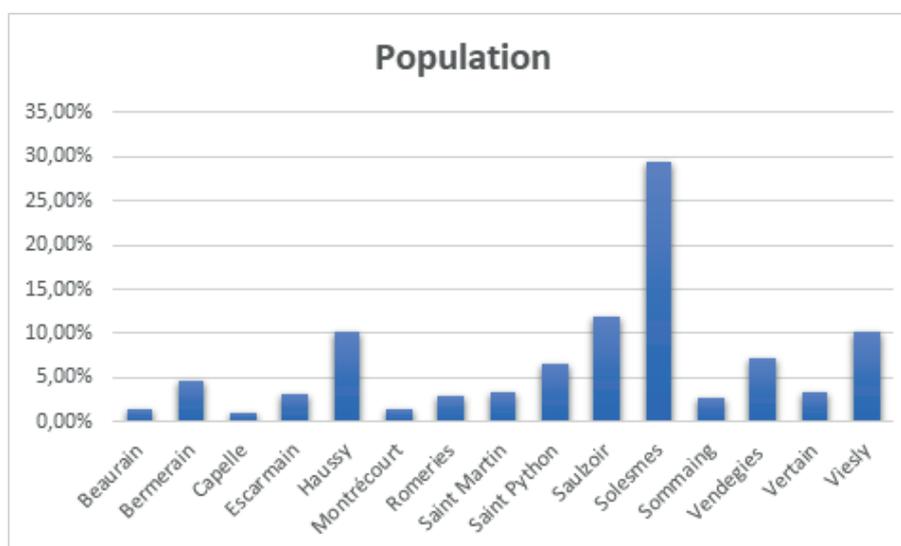
La Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), se situant dans la partie sud du Département du Nord, à l'est de l'arrondissement de Cambrai.

Depuis le 1er janvier 2003, elle regroupe quinze communes membres : Beaurain, Bermerain, Capelle-sur-Écaillon, Escarmain, Haussy, Montrécourt, Romeries, Saint-Martin-sur-Écaillon, Saint-Python, Saulzoir, Solesmes, Sommaing-sur-Écaillon, Vendegies-sur-Écaillon, Vertain et Viesly.

Aujourd'hui, la CCPS regroupe 15.296 habitants répartis de la façon suivante :



Population	
Beaurain	234
Bermerain	723
Capelle	159
Escarmain	472
Haussy	1573
Montrécourt	229
Romeries	444
Saint Martin	528
Saint Python	1021
Saulzoir	1807
Solesmes	4487
Sommaing	426
Vendegies	1094
Vertain	532
Viesly	1567
Total	15296



LES COMPÉTENCES



En tant que communauté de communes, la CCPS exerce des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives afin de bénéficier de la dotation globale de financement bonifiée.

En 2019, les statuts de la CCPS ont évolué. En effet, le Préfet a entériné la prise de compétence "Création et gestion de maison de service au public" (arrêté préfectoral du 16 décembre 2019).

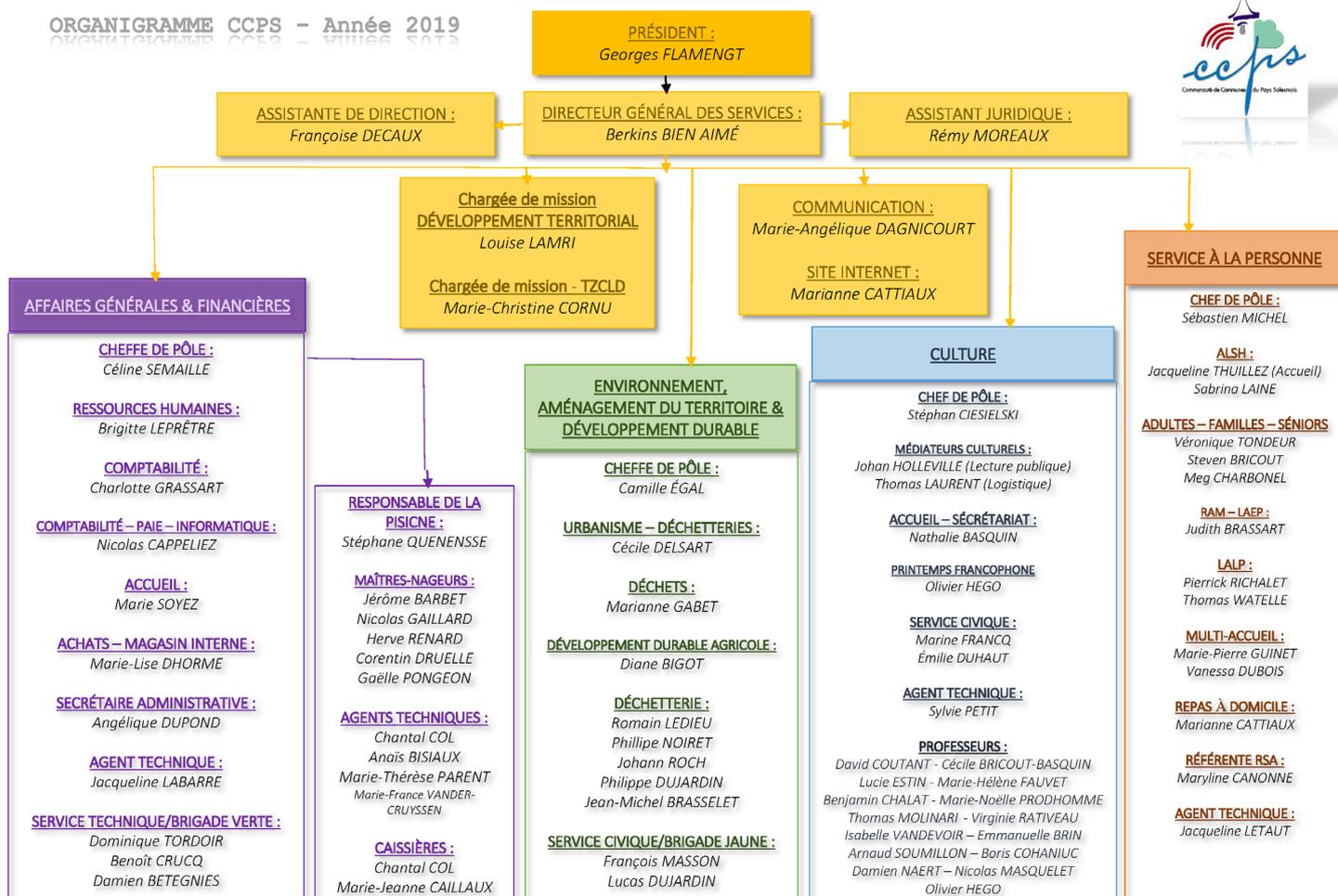
Tenant compte de cette modification statutaire, les compétences se déclinent ainsi :

GROUPE DE COMPÉTENCES	COMPÉTENCES
COMPÉTENCES OBLIGATOIRES (Art. L. 5214-16-I. CGCT)	
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
	Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
	Plan Local d'Urbanisme document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT
	Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
	Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
	Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (article L.211-7 du code de l'environnement)	
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS	
COMPÉTENCES OPTIONNELLES (Art. L. 5214-16-II. CGCT)	
PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT	Protection, entretien, aménagement et création de sentiers ruraux
	Autres actions
	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE de l'Escaut)
	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE	Réhabilitation de l'habitat ancien, lutte contre l'insalubrité et l'indécence de l'habitat
	Création d'un observatoire de l'habitat
	Élaboration d'un PLH
CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET D'ÉQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	Entretien des terrains de football
	Création, entretien et gestion des piscines intercommunales
	Création, entretien et gestion du conservatoire intercommunal
	Activités complémentaires à l'enseignement
	Création, animation et fonctionnement du réseau des bibliothèques
	Réseau de Développement culturel
ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	Aide à domicile
	Aide-ménagère
	Portage de repas à domicile
	Participation au pôle gérontologique
	Organisation et fonctionnement des centres de loisirs et d'un centre de vacances d'été intercommunal
	Création, entretien et gestion des centres multi - accueil (relais assistantes maternelles, haltes garderies, crèches)
	Actions visant à favoriser la formation, l'insertion et l'emploi
	Organisation d'un service de transport social
ASSAINISSEMENT	
EAU	
CRÉATION ET GESTION DE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC	
COMPÉTENCES FACULTATIVES	
TRANSPORTS	Élaboration du plan de déplacements interurbains
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	Action de coopération avec une Communauté de Communes de la Région de Kayes au Mali
RÉSEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE (article L.1425-1 du CGCT)	Garantir l'accès au très haut débit et à la fibre sur le territoire communautaire
LUTTE CONTRE L'ÉROSION DES SOLS (article L.211-7, 4° du code de l'environnement)	
AMÉNAGEMENT ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ÉOLIENNES	

LES SERVICES

Mise à jour le 02/03/2020

ORGANIGRAMME CCPS - Année 2019





La vie institutionnelle

L'assemblée communautaire p.11

L'activité institutionnelle p.13

LES COMPÉTENCES

La présidence



M. Georges FLAMENGT, Maire de Saint-Python, préside le conseil communautaire depuis le 16 avril 2014.

L'exécutif communautaire

L'exécutif communautaire rassemble le Président et ses Vice-présidents.

LES DÉLÉGATIONS DE L'EXÉCUTIF

Président : Georges FLAMENGT	En charge des affaires relatives au développement économique, à l'emploi et aux grands projets communautaires.
1er Vice-Président : Paul SAGNIEZ	En charge des affaires relatives à l'économie sociales et solidaire, à la mobilité, au transport, à la mutualisation et aux finances.
2ème Vice-Président : Patrick TEINTE	En charge des affaires relatives à la communication institutionnelle, à la prospective territoriale, aux Ressources Humaines et Comité Technique.
3ème Vice-Président : Laurence PRALAT	En charge des affaires relatives aux services à la personne : petite enfance, enfance et jeunesse, RSA et personnes âgées.
4ème Vice-Président : Marc CARPENTIER	En charge des affaires relatives au développement culturel, au réseau de bibliothèques, au conservatoire, au tourisme ainsi qu'à l'événement communautaire.
5ème Vice-Président : Didier ESCARTIN	En charge des affaires relatives à l'urbanisme et au cadre de vie, à l'environnement, aux technologies de l'information et de la communication, au très-haut-débit ainsi que la GEMAPI.
6ème Vice-Président : Denis SEMAILLE	En charge des affaires relatives à la gestion des déchets, du patrimoine communautaire de la piscine, des espaces verts et des terrains de football.

LES DÉLÉGATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Monsieur Michel DHANEUS	Chargé de la mise en place d'événementiels et des relations Nord-Sud (Gory-Copela).
Monsieur Jean-Marc LEMEITER	Chargé de la réflexion sur la réduction du coût des déchets
Monsieur Philippe PAYEN	Chargé du suivi de l'étude d'optimisation financière et fiscale, refonte ou fusion avec un EPCI voisin, vision supra territoriale.

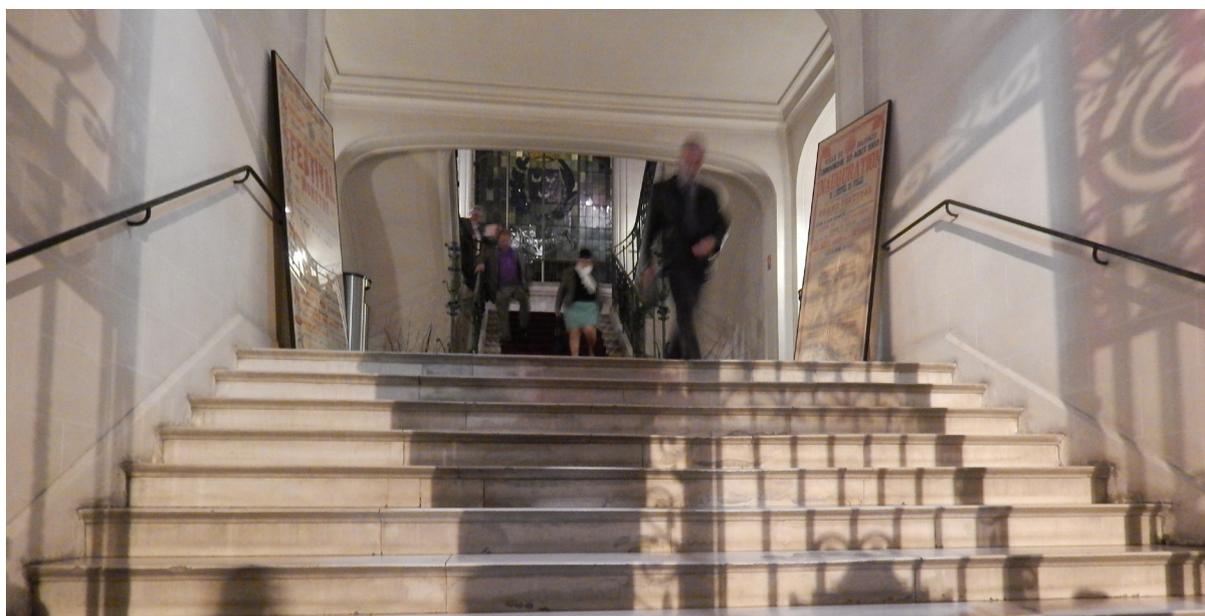
Le bureau communautaire

Le bureau communautaire rassemble à la fois l'Exécutif, les Maires des 15 communes et les conseillers ayant une délégation.

Le conseil communautaire

Nom	Prénom	Qualité	Commune
SEMAILLE	Denis	Vice-Président CCPS	Beaurain
LECLERCO	Benoît	Conseiller suppléant CCPS	Beaurain
TEINTE	Patrick	Vice-Président CCPS	Bermerain
BRUNIAU	Yvan	Conseiller communautaire CCPS	Bermerain
DRILA	Teddy	Conseiller communautaire CCPS	Capelle-sur-Ecaillon
NOYELLE	Grégory	Conseiller suppléant CCPS	Capelle-sur-Ecaillon
ESCARTIN	Didier	Vice-Président CCPS	Escarmain
LANCELLE	Paul	Conseiller suppléant CCPS	Escarmain
BOUCLY	Jean-Marc	Conseiller communautaire CCPS	Haussey
LAMAND	Evelyne	Conseillère communautaire CCPS	Haussey
MOREAU-SORRIAUX	Dominique	Conseiller communautaire CCPS	Haussey
GUILLEZ	Marc	Conseiller communautaire CCPS	Montrecourt
GOBERT	Pascal	Conseiller suppléant CCPS	Montrecourt
MAROUZE	Sylviane	Conseillère communautaire CCPS	Romeries
TORDOIR	Yves	Conseiller suppléant CCPS	Romeries
DHANEUS	Michel	Conseiller communautaire CCPS	Saint-Martin-sur-Ecaillon
DURUT	Jackie	Conseiller suppléant CCPS	Saint-Martin-sur-Ecaillon
FLAMENGT	Georges	Président CCPS	Saint-Python
LANZOTTI	Jocelyne	Conseillère communautaire CCPS	Saint-Python
GERNET	Gilbert	Conseiller communautaire CCPS	Saulzoir
WOZNIAK	Marie-Pierre	Conseillère communautaire CCPS	Saulzoir
MER	Bertrand	Conseiller communautaire CCPS	Saulzoir
PONTOIS	Frédéric	Conseiller communautaire CCPS	Saulzoir
SAGNIEZ	Paul	Vice-Président CCPS	Solesmes
MESSIEN	Caroline	Conseillère communautaire CCPS	Solesmes
COUSIN	André	Conseiller communautaire CCPS	Solesmes
LERIQUE	Véronique	Conseillère communautaire CCPS	Solesmes
GODFROY	Grégory	Conseiller communautaire CCPS	Solesmes
DUWEZ	Odile	Conseillère communautaire CCPS	Solesmes
LEFEBVRE	Jean-Michel	Conseiller communautaire CCPS	Solesmes
POLAERT	Eric	Conseiller communautaire CCPS	Solesmes
SEIGNEZ	Pierre	Conseiller communautaire CCPS	Solesmes
CARPENTIER	Marc	Vice-Président CCPS	Sommaing-sur-Ecaillon
SALENGRO	Roland	Conseiller suppléant CCPS	Sommaing-sur-Ecaillon
PRALAT	Laurence	Vice-Présidente CCPS	Vendegies-sur-Ecaillon
PAYEN	Philippe	Conseiller communautaire CCPS	Vendegies-sur-Ecaillon
FAURE	Annie	Conseillère communautaire CCPS	Vendegies-sur-Ecaillon
LEMEITER	Jean-Marc	Conseiller communautaire CCPS	Vertain
LECOCQ	France	Conseillère communautaire CCPS	Vertain
BESIN	Guy	Conseiller communautaire CCPS	Viesly
LOCH	Marie-Noëlle	Conseillère communautaire CCPS	Viesly
MAHY	Jean-Claude	Conseiller communautaire CCPS	Viesly

L'ACTIVITÉ INSTITUTIONNELLE



Le conseil communautaire se réunit au minimum une fois par trimestre. Les réunions de conseil sont précédées d'une voire deux réunions de bureau communautaire selon l'importance des ordres du jour. Les groupes de travail thématiques préparent les projets à présenter en bureau, celui-ci validant le passage ou non en conseil communautaire en fonction de l'intérêt, de la maturité du projet ou des capacités financières et humaines de la CCPS à les faire aboutir.

Ces groupes sont ouverts aux membres des conseils municipaux.

Il est à noter que le groupe de travail « finances » est composé des membres du Bureau ainsi que Philippe PAYEN (par sa délégation). La commission mutualisation est quant à elle composée des Maires.

Durant l'année 2019, les réunions institutionnelles ont été organisées de la manière suivante:

- 8 réunions de Bureau communautaire
- 1 réunions de la commission finances
- 7 réunions du Conseil communautaire donnant lieu à 90 délibérations.

<i>janvier</i>	<i>février</i>	<i>mars</i>	<i>avril</i>	<i>mai</i>	<i>juin</i>
<i>Bureau le 23</i>	<i>Conseil le 6</i>	<i>Commission finances le 13</i>	<i>Conseil le 1^{er}</i>	<i>Bureau le 15</i>	<i>Conseil le 19</i>
		<i>Bureau le 20</i>		<i>Bureau le 29</i>	
		<i>Bureau le 27</i>			
<i>juillet</i>	<i>août</i>	<i>septembre</i>	<i>octobre</i>	<i>novembre</i>	<i>décembre</i>
<i>Conseil le 3</i>		<i>Bureau le 2</i>	<i>Bureau le 16</i>	<i>Conseil le 6</i>	<i>Conseil le 11</i>
		<i>Conseil le 25</i>		<i>Bureau le 27</i>	



Les activités communautaires

Le pôle développement économique p.16

Le pôle culture et le conservatoire p.21

*Le pôle urbanisme, environnement et
gestion de l'espace p.25*

Le service à la personne: L'Étape p.51

*L'entretien et le fonctionnement
des équipements sportifs p.61*

Les finances p.64

Le pôle développement économique



Zones d'activités économiques du territoire

Stratégie de développement du territoire

**Promotion du développement économique et
touristique**

Aménagement numérique du territoire

Le développement économique, en tant que compétence obligatoire, est un des principaux domaines d'action de la Communauté de communes du Pays Solesmois. Les principales missions exercées sont la gestion et la commercialisation des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire, l'accompagnement des entreprises, le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication et le développement touristique.

Les orientations et les décisions (octroi d'une subvention ou vente d'un terrain par exemple) sont examinées et validées par la commission développement économique de la CCPS avant leur passage devant le conseil communautaire. La commission, présidée par Georges FLAMENGT, s'est réunie à trois reprises au cours de l'année 2019.

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE



La zone d'activités économiques (ZAE) du Pigeon Blanc de Solesmes est actuellement complète. Engagée dans l'aménagement économique du territoire, la CCPS a investi dans une nouvelle zone d'activités de 10 hectares sur la commune de Saint-Python (en prolongement de la zone du Bois d'en Haut où se trouve la société SOMETOM).

L'année 2019 a été consacrée à la mise en œuvre du volet agricole de l'étude « Eviter, Réduire, Compenser (ERC) », elle vise à évaluer les impacts de ce projet sur l'ensemble des filières de production

agricole sur la CCPS et réalisée en concertation avec la profession.

Par ailleurs les urbanistes ont continué l'étude d'aménagement et notamment la définition des accès à la future zone.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Accompagnement/conseil auprès des entrepreneurs



Les porteurs de projet/chefs d'entreprises qui souhaitent créer, reprendre ou développer leur entreprise peuvent être accompagnés par le service développement économique de la CCPS. Le responsable du pôle est à votre écoute pour vous aider à monter votre projet : étude de marché, Business Plan, choix de la structure juridique, du régime fiscal, protection sociale, recherche des subventions et financements, mise en relation avec les différents partenaires, ...

Une dizaine de porteurs de projets/chefs d'entreprises ont bénéficié de l'accompagnement du service développement économique. Cet accompagnement constitue une véritable valeur ajoutée pour le chef d'entreprise. En général, il s'agit de dirigeants de TPE qui ont la « tête dans le guidon » et n'ont pas le temps ou l'ingénierie en interne pour monter leur projet. Le service développement économique a permis à de nombreuses entreprises d'obtenir des financements (Prêt d'honneur, FISAC, Contrat de développement de la Région, Fonds européens LEADER...).

Aides aux entreprises



Pro Tuyauterie Soudure, Haussy

La collectivité a poursuivi en 2019 sa politique volontariste en faveur des entreprises du territoire. Elle a adopté plusieurs dispositifs permettant de répondre aussi bien aux artisans/commerçants, entreprises de services, professions libérales, Petites et Moyennes Entreprises. La CCPS intervient sur le volet immobilier. Elle a délibéré pour aider 4 entreprises du territoire : la société CESAR, le Garage DA SILVA, Le Béart et MNZ PRO. Montant cumulé des aides attribuées : 80 000€

Une aide à la création et au développement des TPE a également été mise en place dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Une convention avec la Région Hauts de France fixe les modalités d'intervention. Trois entreprises ont bénéficié du dispositif (Salle de remise en forme Métamorphose et Perspectives à Solesmes, SG Aménagement à Saulzoir et Pro Tuyauterie Soudure à Haussy). Montant cumulé des aides : 17 320 €.

Pour l'année 2019, la CCPS a voté une délibération cadre en complément du FISAC afin de maintenir le dernier commerce en milieu rural. Six entreprises ont bénéficié du soutien de la CCPS (Boulangerie Pâtisserie LECOCQ, BFI d'Escarmain, Kinos, Pro tuyauterie soudure, SG Aménagement, Métamorphose et perspective).

Dans ce cadre, la CCPS, en plus de l'accompagnement technique, a partagé 50 320.00€ d'aides financières entre 6 porteurs de projets.



Boulangerie Pâtisserie Lecocq - Saint-Python

PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE



La Communauté de communes du Pays Solesmois a apporté un soutien financier en 2018 à ses partenaires pour l'accompagnement et la promotion du développement économique et touristique sur le territoire : Cambresis Développement Economique (10 679 €), Initiative Cambresis (9 177,60 €), Syndicat mixte du Pays du Cambresis (55 065,60 €), Office de Tourisme du Cambresis (7 500 €), Cambresis ressources (6 228,64).

Les élus et techniciens participent de manière active et régulière aux réunions, manifestations et Assemblées de ces structures tout au long de l'année (comités techniques et de programmation LEADER, comités de pilotage, bureaux, concours Talents de la BGE...).

Dans le cadre de la loi Notre, la CCPS a pris la compétence « Tourisme » à partir du 1er janvier 2017. Cette dernière a été déléguée à l'office de Tourisme du Cambresis avec la signature d'une convention d'objectifs et de moyens.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

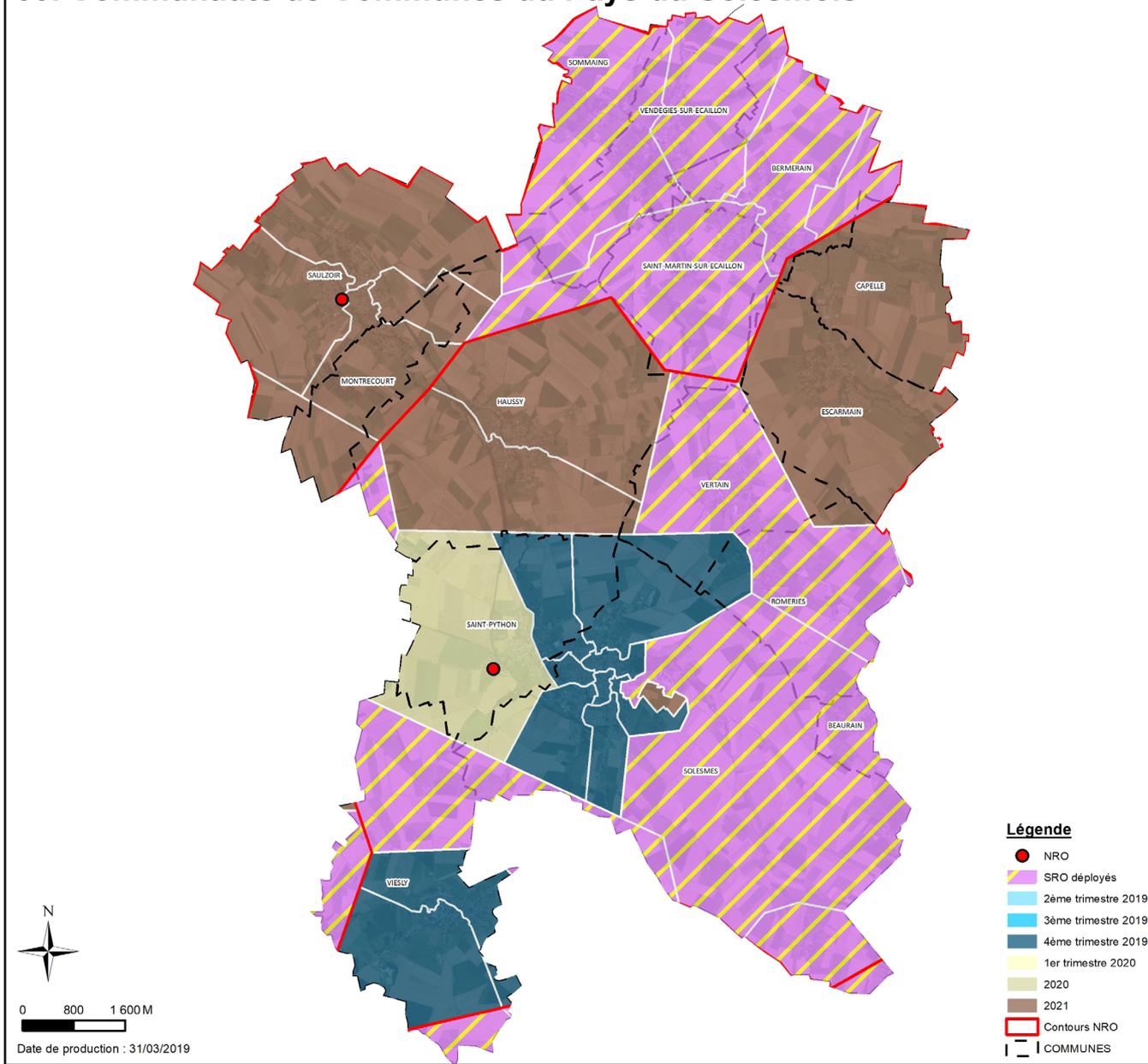


Le déploiement de la fibre arrivera bientôt dans sa phase finale. La CCPS a favorisé ce développement en mettant à disposition un terrain pour l'implantation des NRO. Au cours de l'année 2019, le public a bénéficié de deux réunions d'information.

La CCPS finance une partie des investissements à hauteur de 20 % dans le cadre d'un partenariat avec le syndicat mixte de la Fibre numérique 59/62. Au cours de l'année 2019, nous avons participé à hauteur de 110 350€ à la réalisation de cette action.



30. Communauté de Communes du Pays du Solesmois



Date de production : 31/03/2019

CHIFFRES CLES

Nombre de NRO posés :	2 sur 2
Nombre de SRO posés :	9 sur 29
Nombre de prises déployées :	1 959
Nombre de prises raccordées :	215
Nombre de prises total :	7 840

CHIFFRES FINANCIERS

Montant construction total :	156 800 €
Montant déjà versé :	57 344 €
Montant à verser en 2019 :	51 876 €
Participation aux raccordements :	78 400 €
Montant total prévisionnel de participation :	235 200 €



Le pôle culture et le conservatoire



Le fonctionnement du conservatoire

Les actions en faveur du développement culturel

LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE

Le conservatoire rassemble dix-huit agents, dont un directeur, quatorze enseignants, un intervenant en milieu scolaire, une secrétaire et un agent d'entretien.

Les élèves

Durant l'année scolaire 2019, le Conservatoire a accueilli 234 élèves venant de tout le territoire (190) mais aussi hors territoire (47).

Une forte majorité de filles (160) ont fréquenté le conservatoire pour 74 garçons dont deux en danse.

Les disciplines dispensées

Au Conservatoire intercommunal, les enseignements dispensés étaient les suivants :

Formation musicale

Éveil musical :

Des ateliers accueillent les enfants de 4 et 5 ans. Le contenu est guidé par un travail sensoriel lié aux sons, chants et à l'écoute.

Éveil musical :

Des ateliers accueillent les enfants de 4 et 5 ans. Le contenu est guidé par un travail sensoriel lié aux sons, chants et à l'écoute.

Initiation :

Il s'agit d'atelier rythmique, flûte à bec, qui permet aux élèves d'acquérir les notions de langages et de culture musicale indispensables.

Cycle I :

Obligatoire pour les cursus instrumentaux à partir de 7 ans (niveau CE1).

Cycle II :

Obligatoire pour les cursus instrumentaux.

Cursus adultes :

3 niveaux d'apprentissage de 2 ans chacun.

Formation artistique

Département cordes :

Violon, Alto, Violoncelle, Guitare.

Département polyphonique :

Piano, Percussions, Batterie.

Département bois :

Flûte traversière, Hautbois, Flûte à bec, Clarinette, Saxophone.

Département cuivre :

Trompette, Cor, Trombone, Euphonium, Tuba.

Département danse :

Classique, Modern'Jazz, Remise en forme adulte.

Pôle handicap :

Pour les enfants et adolescents atteints de troubles cognitifs, troubles du langage, syndrome autistique ou ayant besoin d'une pédagogie personnalisée.



Département des pratiques collectives

Ensemble de Violons

Ensemble de Guitares

Ensemble de Flûtes

Atelier musique Celte,

Bande de Hautbois

Une Batucada

Ensemble de Violoncelles

Ensemble de Trombones - Tubas

Ensemble de Clarinettes

Ensemble de Saxophones

Ensemble de Trompettes

Certains ensembles se sont produits lors du premier festival Jazz en Sol émoi le 8 juin, d'autres ont participé aux concerts dans le cadre du "Conservatoire Hors de ses Murs" le 27 juin (flûtes, percussions, atelier celtique, formation musicale) le 28 juin (danse) le 2 juillet (guitare) le 3 juillet (clarinettes, éveil musical et initiation).



Les tarifs

Participation à la pratique collective en euro T.T.C. par personne		
CCPS ou extérieurs	27€	
Droit de formation en euro T.T.C. par personne		
Habitants	CCPS	Extérieurs
Formation musicale	22€	65€
Formation instrumentale ou chorégraphique	58€	100€
Formation instrumentale ou chorégraphique supplémentaire	65€	65€
Élèves musiciens participants aux activités dans l'une des harmonies municipales du territoire	Gratuité	Gratuité
Location d'instruments en euro T.T.C. par instrument, par an		
CCPS ou extérieurs	120	
Réduction sur le montant global (droit d'inscription et droit de formation)		
CCPS ou extérieurs dès le deuxième membre d'une même famille	10%	



Pour les élèves musiciens participants aux activités dans l'une des harmonies municipales du territoire, l'apprentissage d'un deuxième instrument pratiqué ou non en harmonie sera facturé selon le droit commun (droit de formation instrumentale supplémentaire). Ces mêmes élèves ne sont pas prioritaires pour leur 2ème ou 3ème instrument.

LES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Depuis 2010, la culture est une volonté affirmée des élus de la communauté de communes qui ont compris l'importance d'apporter, près de chez vous, les formes les plus variées d'expressions artistiques.

Quelle chance avez-vous de pouvoir partager autant d'actions culturelles ! même si certaines personnes considèrent la culture comme trop chère, il ne faut pas pour autant la sacrifier sur l'autel des restrictions budgétaires. L'article 103 de la loi NOTRe du 7 août 2015 nous donne une réponse claire en faisant de la culture notre compétence partagée.

Il nous faut tous ensemble défendre ce droit culturel car c'est un investissement d'avenir et d'épanouissement pour chacun d'entre nous.

Le Parcours Culturel, c'est 3 agents et deux jeunes en service civique qui, avec les membres de la commission, s'efforcent de remplir leurs fonctions et d'offrir diverses actions et manifestations culturelles afin que toute barrière sociale soit bannie et que tout un chacun y retrouve ce qui correspond à ses goûts. Merci aux nombreux spectateurs de votre soutien, de votre présence et de votre fidélité.



Le bilan en chiffres

<i>Actions sensibilisation/éducation 2019</i>	<i>Nombre de public touché / an</i>
<i>Enseignement et éducation</i>	<i>234 élèves</i>
<i>Intervention musicien intervenant</i>	<i>285 élèves</i>
<i>Actions en lien avec le conservatoire</i>	<i>973 personnes</i>
<i>Actions de développement culturel</i>	<i>2250 personnes</i>
<i>Soit une moyenne de 40 Spectacles</i>	<i>7008 personnes</i>
<i>TOTAL/an</i>	<i>10 750 personnes</i>



Le pôle urbanisme, environnement et gestion de l'espace



Plan de développement d'ENR

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

Protection et mise en valeur de l'environnement

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

URBANISME ET CADRE DE VIE

La CCPS a approuvé son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) dès 2017, définissant ainsi sa stratégie de développement territorial. Depuis lors, ce sont le Syndicat des Murs Mitoyens et les communes qui instruisent et valident les demandes d'urbanismes sur la base des règles définies dans notre PLUi.

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)



Détenant la compétence urbanisme, la CCPS est titulaire du droit de préemption urbain et l'exerce en lieu et place de ses communes membres. Toutefois, la DIA est réceptionnée en Mairie puis transmise en CCPS pour instruction.

S'il le souhaite, le Maire de la commune peut saisir le Président de la CCPS, sur la base d'un avis motivé justifiant de l'intérêt pour la commune. Suite à la production d'un arrêté communautaire, il pourra bénéficier du droit de préemption urbain.

S'il y a un intérêt intercommunal, le Président de la CCPS exercera le droit de préemption urbain après consultation du service des domaines et de l'Etat (DDFIP).

La commune ou la collectivité doit s'exprimer sur sa volonté d'user de son droit de préemption dans un délai de deux mois à compter de la réception d'une déclaration.

303

Déclarations d'intention d'aliéner ont été instruites par le service Urbanisme et Habitat en 2019.

Règlement local de publicité intercommunal (RLPI)

Véritable outil de la mise en œuvre d'une politique du paysage à l'échelle locale, le Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) permet d'adapter la réglementation nationale en matière d'affichage et de publicité aux caractéristiques du territoire, tout en étant plus restrictif que celle-ci. Il fixe les règles concernant les publicités, les enseignes et les pré-enseignes, tous trois définis par le code de l'environnement, et ce, en lien avec les éléments patrimoniaux, les sites de grande qualité paysagère ou les entrées de ville.

Toutefois le dossier de demande d'autorisation préalable pour les publicités et enseignes est réceptionné en Mairie puis transmise en CCPS pour instruction.

5

Dossiers ont été instruits par le service Urbanisme et Habitat en 2019.



Plus d'infos

Pour toute question liée à la procédure de traitement des DIA et des demandes d'autorisations préalables pour les publicités et enseignes, vous pouvez joindre le service Urbanisme et Habitat :

 03.66.32.05.73

 c.delsart@ccpays-solesmois.fr

HABITAT ET LOGEMENT

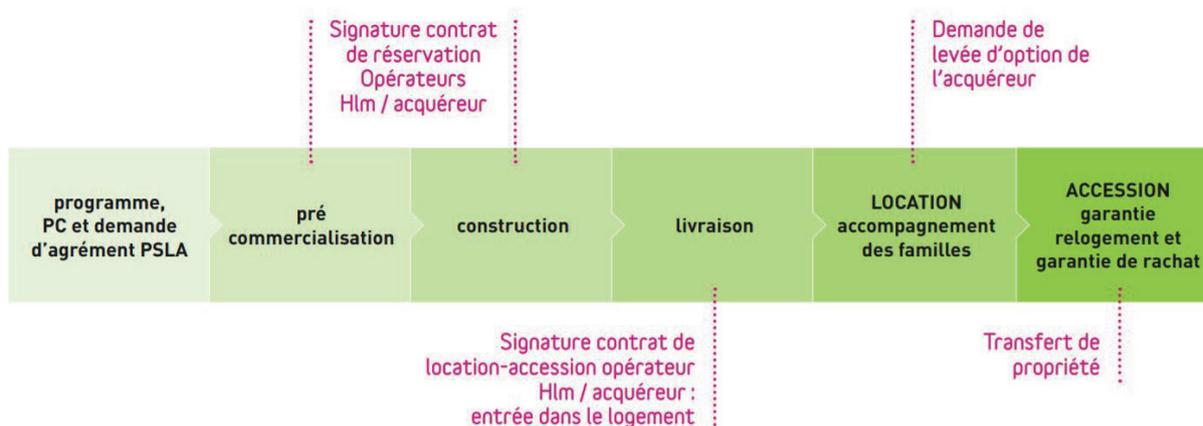
Accession sociale

En 2017, la Région des Hauts-de-France a lancé un appel à projet relatif « à la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux et innovants d’accession sociale et/ou abordable à la propriété en Hauts-de-France » avec pour ambition :

- De soutenir les territoires des collectivités territoriales et de leurs groupements dans la mise en œuvre d’opérations d’accession sociale et/ou abordable à la propriété,
- De faciliter les parcours résidentiels des ménages, lutter contre les déséquilibres territoriaux et favoriser la résorption d’espaces urbains délaissés.
- D’accompagner les projets présentant des montages innovants et expérimentaux permettant, soit de sortir de situations complexes et de marchés contraints ; soit d’accompagner et de sécuriser l’acquéreur dans son accession.

Le choix de la CCPS de répondre à cet appel à projet s’inscrit dans la droite ligne des objectifs fixés par le volet « Habitat » de notre PLU intercommunal et plus particulièrement son action 4 « Relancer la production aidée dans les centralités (logements locatifs sociaux, produits de location-accession) afin de favoriser les parcours résidentiels ». Le projet ainsi monté vise un double objectif :

- d’une part, diversifier l’offre de logements par la création de nouveaux partenariats avec les opérateurs de logements en accession sociale (bailleurs sociaux) ;
- d’autre part, engager des opérations démonstratives et pédagogiques en faveur des élus communaux et communautaires en matière de développement de l’offre de logements, et plus particulièrement en matière de produits en accession abordable.



Source : Favoriser l’accession sociale sécurisée avec le PSLA

https://www.union-habitat.org/sites/default/files/articles/documents/2018-03/PSLA_2015.pdf

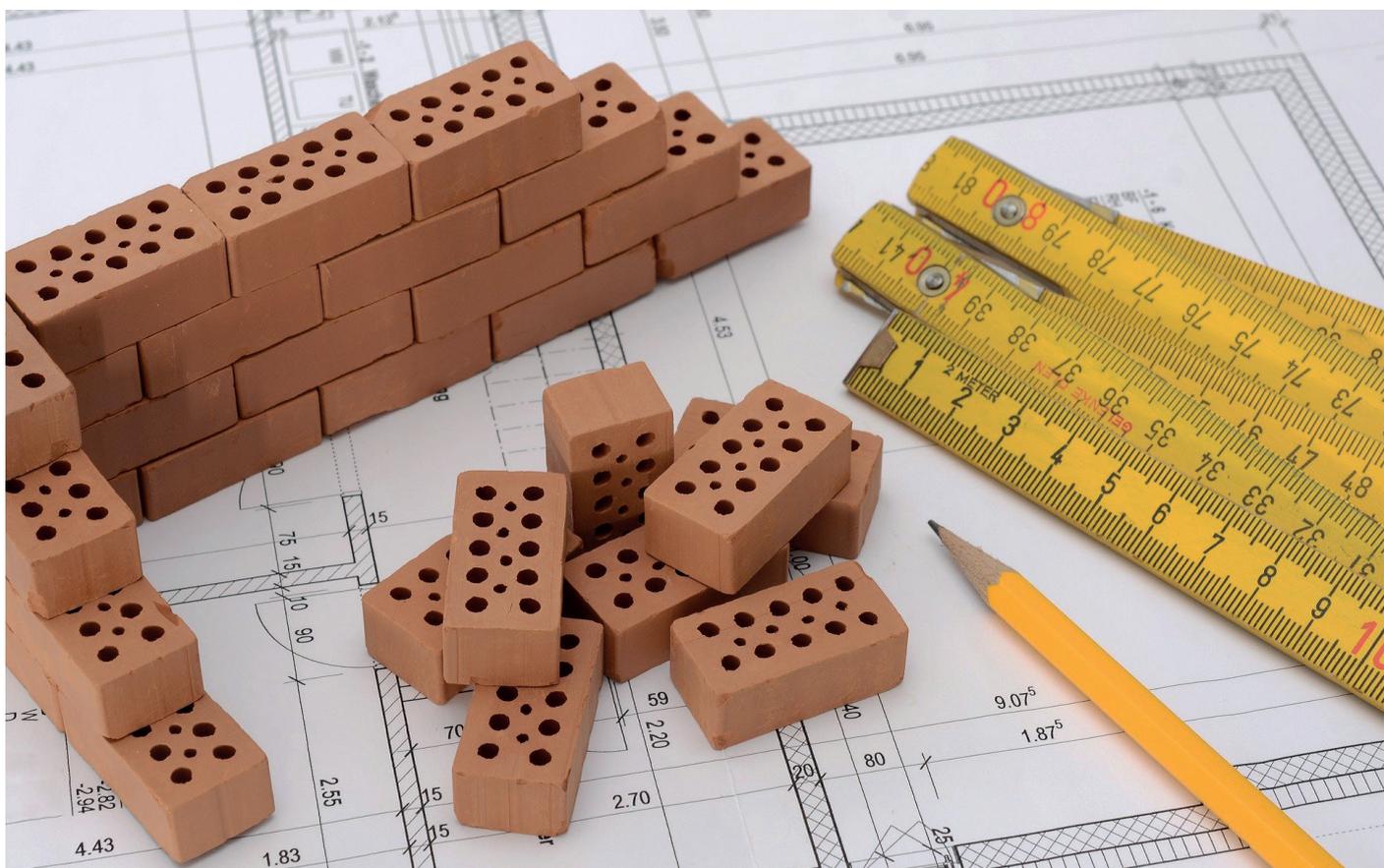


Lauréate de cet appel à projet en 2019, la CCPS va bénéficier d'un accompagnement financier à hauteur de **80 000 €** de subventions de la Région, qui seront complétés par **40 000 €** de la CCPS et **40 000 €** des communes concernées. Si les projets n'ont à ce stade pas encore été validés et sont en cours d'étude (communes concernées, localisation, partenaires sociaux), la convention avec la Région prévoit que soient concernées :

8 maisons individuelles en location – accession (PSLA) avec le concours de bailleurs sociaux ou agences immobilières à vocation sociale. Les maisons seront de type T3 de 70 m² et de type T4 de 82 m² (avec la possibilité d'adjoindre un ou plusieurs T2 au projet immobilier global, non subventionnés), des produits qualitatifs, économes en énergie, exemplaires en matière de traitement des eaux (infiltration à la parcelle) et d'insertion paysagère.

Chacun de ces 8 logements serait subventionné à hauteur de 20 000 €, et pourrait être attribué à des ménages correspondant aux critères suivants :

- Être primo-accédant (personnes n'ayant pas été propriétaires de leur résidence principale depuis 2 ans, à la signature de l'acte de vente du logement), de préférence familial, jeunes actifs.
- Plafonds de ressources : niveau de ressources du PSLA en zone 3.
Le choix des bénéficiaires devra être opéré avant le 31 décembre 2020.



PROGRAMME DE RÉNOVATION DE L'HABITAT ET ESPACE INFO-ENERGIE



Quels sont les dispositifs existants sur l'arrondissement de Cambrai ?

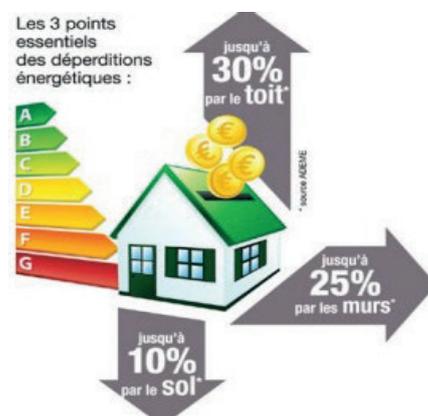
La Communauté de Communes du Pays Solesmois a signé des conventions avec le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis pour deux opérations majeures ayant pour vocation d'améliorer la qualité des logements sur son territoire et d'accompagner les travaux de rénovation énergétique :

- **Le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux »** visant à soutenir des projets de rénovation globaux.
 - Ses champs d'intervention sont la lutte contre la précarité énergétique et le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
 - La convention du 01/01/2019 au 31/12/2023 prévoit sur tout l'arrondissement 100 logements rénovés énergétiquement et 20 logements adaptés par an (soit respectivement 500+100 opérations sur la durée du programme). Il fait suite à un premier programme PIG 2013-2018
 - INHARI est l'opérateur en charge de l'exécution de ce programme et de l'instruction des demandes
 - Pour le particulier, il s'agit d'un financement à 35% ou 50% du projet dans la limite de 20 000€ HT de travaux ; sous conditions.
- **La « Prime Air Bois »** visant à remplacer les chauffages au bois vétustes utilisés en chauffage principal par des appareils plus performants.
 - La convention du 01/01/2019 au 31/12/2021 prévoit 20 dossiers/an soit 60 sur la durée du programme pour la CCPS
 - Les dossiers sont instruits directement par l'Espace info énergie (EIE) et le Pays du Cambrésis
 - Pour le particulier, il s'agit de prime pouvant aller jusqu'à 1350€ ; sous conditions.

Quels sont les travaux éligibles ?

- Remplacement des chauffages vétustes,
- Isolation de la toiture, des murs,
- Installation d'une ventilation,
- Remplacement du ballon d'eau chaude,
- Remplacement des menuiseries vétustes.

Propriétaires occupants, pour savoir si vous êtes éligibles aux aides et obtenir des conseils et un accompagnement liés aux travaux d'amélioration énergétique, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec la conseillère de l'Espace Info-Energie lors de ses permanences à Solesmes.



Permanences sur RDV

le 1er mercredi du mois de 14h à 17h
le 3ème jeudi du mois de 9h à 12h
03 62 53 25 18

Mise en œuvre 2019

2019 constitue la première année de mise en œuvre de ces deux programmes qui rencontrent sur notre territoire un succès bien moins notable que sur le territoire des autres membres du Pays du Cambrésis (Communautés d'agglomération de Cambrai et du Caudrésis-Catésis), à savoir :

Pour le PIG « Habiter Mieux » :

18 dossiers rénovation énergétique soldés au 1er avril 2020, dont aucun sur la CCPS

6 dossiers autonomie soldés au 1er avril 2020, dont un sur la CCPS

Pour la « Prime Air Bois » :

85 dossiers agréés à ce jour,

dont **49** soldés en 2019 - parmi ces 49, 1 seul venait de la CCPS

L'enjeu pour l'année 2020 est donc de donner plus de visibilité à ces programmes qui pourront bénéficier à des propriétaires du territoire.

Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux »
du Pays du Cambrésis 2019-2021

DES AIDES POUR FINANCER VOS TRAVAUX

Venez rencontrer
INHARI lors des permanences

Solesmes
L'Étape
(9bis rue Jules Guesdes)
Le 3^{ème} jeudi du mois
de 14 h à 17 h 30

Cambrai
Agence d'INHARI
(15 place du 9 octobre)
Sur rendez-vous

Iwuy
En Mairie (35 rue Foch) - Sur rendez-vous
Le 2^{ème} mercredi du mois de 14 h à 17 h

Busigny
En Mairie (39 rue Pasteur)
Sur rendez-vous
Le 3^{ème} mercredi du mois
de 14 h à 17 h 30

Caudry
Aux Ateliers Culturels
(21 rue Jacquard)
Le 2^{ème} jeudi du mois
de 9 h 30 à 12 h 30

Le Cateau-Cambrésis
Antenne départementale du Nord
(13 place du commandant Richez)
Le 1^{er} jeudi du mois
de 9 h à 12 h

Gouzeaucourt
Mairie (Place de la Mairie)
Sur rendez-vous
Le 2^{ème} mercredi du mois de 9 h 30 à 12 h 30

Des renseignements et un accompagnement gratuit
• D'INFOS 09 51 54 86 37 • pigcambresis@inhari.fr
<https://monprojet.anah.gouv.fr>

Nouveauté
Fonds
PRIME
Air Bois

FAITES DES ÉCONOMIES, REPLACEZ VOTRE ANCIEN CHAUFFAGE AU BOIS

POLLUTION DE L'AIR

MIEUX RESPIRER

COMFORT INTÉRIEUR

DIFFICULTÉ À CHAUFFER

ÉCONOMIES

+ D'INFOS 03 62 53 25 18 (Espace Info Énergie)
1-27, Place Porte Notre Dame, 59400 Cambrai
www.paysducambresis.fr

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Le Zéro Phyto et le service de la Brigade Verte



Rappel

Depuis le 1er Janvier 2017, la loi Labbé interdit l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, de forêt et promenades accessibles ou ouverts au public. Afin de répondre à cette loi, la CCPS, en concertation avec les communes, met en place un service intercommunal de désherbage mutualisé au sein du territoire appelé « Brigade Verte ».

Perspective 2020:

→ Reconstitution sur l'année 2020 selon une prise en charge partagée entre la CCPS et les communes bénéficiaires du service

Pour la troisième année de fonctionnement, le choix a été de reconduire le service avec mise en place de convention avec un engagement d'intervention minimum et une participation aux frais par les communes au service. Aujourd'hui, le service est facturé 106,50 € l'intervention conventionnée (engagement minimum de 8 jours d'intervention) et 125 € l'intervention sans engagement.

La saison 2019 s'est étalée du 21 mars 2019 au 5 novembre pour 10 communes bénéficiaires. L'équipe est composée de 3 agents à temps plein.

Cette année 2019 a permis de mettre en place une nouvelle organisation en mutualisant le service et a mis en évidence certains résultats et piste d'amélioration :

128

Forte sollicitation du service, avec un total de 128 interventions (contre 91 en 2018)



Engagement des communes permet de planifier un programme d'action efficace rendant la qualité du service meilleure



Nécessité de communiquer auprès des élus, des agents communaux mais également du grand public



Problèmes techniques rencontrés avec les machines rendant le maintien du service difficile par moment

UNE AGRICULTURE PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT



En 2015, une démarche de concertation a réuni de nombreux acteurs du territoire pour évaluer l'intérêt de développer l'agriculture biologique en Pays Solesmois. Cette démarche a abouti au programme Agribio, lancé en 2016, qui a été repris en 2018 puis en 2020. Ce programme, mené en parallèle d'un projet intercommunal d'entretien écologique des espaces verts, a permis de favoriser une concertation multi-partenariale qui rassemble les autorités locales, les groupes d'agriculteurs fédérés dans diverses associations, les organismes responsables de la gestion de l'eau mais aussi les instituts de formation, faisant ainsi naître des partenariats innovants.

Désormais, la CCPS a la volonté d'élargir son champ d'actions et a décidé de réfléchir à une stratégie alimentaire globale, répondant à plusieurs grands enjeux : faciliter l'accès à une alimentation saine et durable pour tous, créer de nouveaux débouchés économiques pour les producteurs du territoire, réduire le gaspillage alimentaire, préserver la ressource en eau, et répondre à des besoins sociaux et sociétaux. Ces enjeux seront mis en perspective et débattus par une grande instance de concertation, menée à l'échelle de la CCPS et parfois au-delà, afin d'inclure toute la population et tous les acteurs du territoire.

Le Programme AgriBio (PAB) : axes et retours opérationnels

Le programme AgriBio s'est construit en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et les 8 partenaires techniques que sont : la Maison Familiale Rurale d'Haussy, A PRO BIO, la Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais, Bio en Hauts-de-France, Noréade, Terre de Liens et Initiatives Paysannes. Le PAB fait état de quatre axes :

1- Vers un changement de pratiques en AB pour protéger la ressource en eau

Perspectives

- Intensification du nombre de diagnostics de conversion
- Intensification du nombre d'accompagnements de suivis de projets
- Réflexion sur un possible regroupement d'agriculteurs
- Réflexion sur la structuration des acteurs à différentes échelles

Dans cet axe sont prévus des accompagnements individuels de suivi de conversion, des rencontres thématiques, des réalisations de diagnostics et études de conversion, ainsi que des visites de fermes. En 2019, plusieurs réunions de projets de conversion ont été organisées afin de suivre l'état d'avancement des conversions sur le territoire ; plusieurs diagnostics ont été par ailleurs réalisés pour dresser le bilan des exploitations concernées et évaluer leur potentiel quant à une possible conversion à l'agriculture biologique. Enfin, trois rencontres thématiques ont eu lieu avec nos différents partenaires sur des thèmes variés : enherbement et rotation, cultures fourragères, etc.

2- Construction d'une vitrine territoriale de changement de pratiques en AB avec la MFR



La CCPS a la chance de pouvoir compter parmi les partenaires du Programme AgriBio un acteur du territoire : la Maison Familiale Rurale de Haussy. Cet établissement d'enseignement agricole s'est positionné en tant que vitrine territoriale aux changements de pratiques vers l'agriculture biologique. Dans le cadre du développement du volet « désherbage alternatif », plusieurs expérimentations ont été réalisées et les résultats ont été restitués lors de la matinée du Mois de la Bio, événement incontournable du programme qui a lieu en novembre. Des visites de ferme et des interventions scolaires avec les autres partenaires ont ponctué l'année 2019 afin de sensibiliser les futurs exploitants en formation à la MFR. Ces liens ont été affirmés lors des portes ouvertes de la MFR en mars 2019, avec la présence d'un stand tenu conjointement par A Pro Bio et la CCPS.

Perspectives

- Accompagnement de la MFR sur le désherbage alternatif
- Accompagnement sur l'installation de ruches et la sensibilisation à l'apiculture
- Continuité des actions en cours et du lien entre les différents partenaires (la MFR comme plateforme d'échanges)



Porte ouverte de la MFR

3 – Créer un contexte favorable à l'installation/transmission en AB



Après une introduction sur le sujet en décembre 2017, avec la journée « De l'échange naît la compréhension » animée par Initiatives Paysannes et la mise en place de plusieurs formations autour de la transmission et la recherche des terres en 2018, la volonté était de perpétuer la dynamique enclenchée en enrichissant la réflexion et les projets. Ainsi, la CCPS a mobilisé l'association Terre de Liens pour la réalisation d'un diagnostic sur l'état du foncier agricole sur le territoire, qui s'est soldé par la transmission d'un rapport présenté lors de la Commission Environnement de janvier 2020. Ce travail a permis d'avoir un regard plus clair sur la situation actuelle de la CCPS, nécessaire dans notre réflexion sur les projets à venir. En effet, la question foncière est un préalable incontournable sur les questions agricoles et alimentaires.

Parallèlement à ce travail de recherche, une maquette a été réalisée pour repérer les porteurs de projets et les inciter à contacter l'un de nos partenaires, en fonction de leur orientation : Terre de Liens et Initiatives

Paysannes pour un projet d'installation, Bio Hauts-de-France et la Chambre d'Agriculture pour un projet de conversion, et Initiatives Paysannes pour un projet de transmission. Cette annonce, diffusée largement sur les réseaux, a porté ses fruits, puisque plusieurs exploitants ont contacté les structures afin d'avoir davantage d'informations et d'être inclus dans la boucle. Enfin, deux ciné-débats ont été organisés, donnant l'occasion à plusieurs publics de se rassembler autour du film Zéro Phyto-100% bio et d'échanger autour de thématiques diverses. Les deux sessions ont eu lieu à l'occasion du Mois de la Bio, l'une pour le grand public, l'autre pour les producteurs.

Perspectives

- Suivi des transmissions et installations en cours
- Accompagnement des nouveaux porteurs de projets vers les interlocuteurs adéquats
- Renouvellement des espaces et temps de rencontres pour rassembler population et exploitants



4 – Favoriser la démarche filière

Vous avez un projet agricole ?

La Communauté de Communes du Pays Solesmois vous accompagne dans votre démarche avec ses partenaires.

Un projet d'installation ?	Un projet de conversion ?	Un projet de transmission ?
Agriculture durable, biologique ou paysanne ?	Vous souhaitez vous convertir à l'agriculture biologique ?	Votre exploitation vous tient à cœur ?
Circuits courts, accueil de public, atelier de transformation ?		Des questions sur la transmission à un enfant, à un tiers ... ?
<p>L'association Initiatives Paysannes vous suit dans l'élaboration de votre projet et sur les différentes étapes du parcours à l'installation. L'association Terre de Liens Nord-Pas de Calais vous appuie dans la recherche de terres agricoles sur le territoire.</p>	<p>La Chambre d'Agriculture et Bio en Haut de France vous accompagne et vous propose d'étudier votre projet avec la réalisation d'un diagnostic de conversion et une étude plus approfondie si vous le souhaitez.</p>	<p>La transmission est une étape importante dans la vie d'un agriculteur qu'il est parfois difficile à appréhender. L'association Initiatives Paysannes vous accompagne de manière adaptée et personnalisée dans l'élaboration de votre projet. Informations générales sur la transmission, présentation des différentes démarches et élaboration d'un plan d'action, recherche d'un repreneur, diagnostic transmission, réflexion au sein de la famille...</p>
<p>INITIATIVES PAYSANNES Gaëlle FREIN : g.frein@initiatives-paysannes.fr 03 21 24 31 52</p> <p>TERRE DE LIENS NORD - PAS-DE-CALAIS Josephine ALLAIN : j.allain@terredeliens.org 03 20 74 43 83</p>	<p>CULTURE Mégane GUILLAUME : megane.guillaume@npc.chambagri.fr 06 74 48 84 44</p> <p>Hélène PLUMART : h.plumart@bio-hdf.fr 07 87 32 26 10</p> <p>ÉLEVAGE Lucile JANOT : lucile.janot@npc.chambagri.fr 06 84 79 31 45</p> <p>Bertrand FOLLET : b.follet@bio-hdf.fr 07 87 32 11 30</p>	<p>INITIATIVES PAYSANNE Audrey GRÉGOIRE : a.gregoire@initiatives-paysannes.fr 03 21 24 31 54</p>

Perspectives

- Diffusion et mise en valeur du guide de producteurs
- Approfondissement des échanges sur les filières bière et farine bio à l'échelle régionale
- Nouvelle dynamique concernant la restauration collective et le gaspillage alimentaire
- Nouvelle dynamique concernant les produits locaux en restauration collective

Le travail mené sur cet axe a pour vocation de mettre en évidence les débouchés existants de la production agricole du territoire, mais aussi d'en faire émerger de nouveaux. Pour ce faire, plusieurs études ont été menées par notre partenaire A Pro Bio : une étude de faisabilité de la mise en place d'une filière bière sur le territoire, ainsi qu'une étude sur la potentielle mise en place d'une unité de transformation (moulin). La CCPS a participé à des rencontres sur ces deux thèmes, et compte par la suite s'intégrer plus étroitement dans les échanges opérationnels au niveau régional.

Cette réflexion en amont s'est couplée avec la réalisation d'un guide de producteurs locaux, intégrant aussi les gîtes, chambres d'hôtes et fermes pédagogiques, dans un souhait de mise en valeur des savoir-faire locaux. Ce guide sera distribué à l'ensemble des communes et sera disponible à la fois dans les mairies et sur Internet; il permettra de donner de la visibilité aux habitants sur les productions du territoire, mais aussi d'ouvrir d'autres débouchés aux producteurs en vente directe. De même,

ce guide sera apprécié par les touristes en quête de produits locaux et d'artisanat lors de leur séjour sur le territoire. De plus, la CCPS a signé en 2019 la Charte "Où acheter local", portée par la Chambre d'Agriculture, permettant de recenser sur un site internet les producteurs locaux en vente directe de la Région. Cela a permis à une dizaine de producteurs d'afficher leur activité sur un site qui bénéficie d'une intense promotion.

Enfin, une réunion d'information a permis d'enclencher une nouvelle dynamique concernant les circuits courts à destination de tous ; c'est une piste de travail privilégiée pour la suite du programme en 2020.

UNE DÉMARCHE GLOBALE RELATIVE À L'ALIMENTATION DURABLE

Les dynamiques initiées par le Programme AgriBio et les démarches environnementales telles que EcoPhyto et EcoPhyto II ont été le terreau d'une réflexion globale autour de l'alimentation durable et de qualité. Ainsi, la CCPS a affirmé sa volonté de mettre en place des orientations stratégiques alimentaires en répondant à l'appel à projets national PNA (Programme national pour l'alimentation), afin de faire émerger un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Des partenaires (Agroé, A Pro Bio, la Chambre d'Agriculture, ACCES ADEESSI Maraîchage-Légumerie, Action) seront associés tout au long de sa définition et de sa mise en œuvre. Le plan d'action du PAT viendra en complément du Programme AgriBio, et des liens seront faits entre les deux, afin de garder une cohérence globale dans notre stratégie.

Ce PAT a été orienté autour de quatre axes majeurs :

1- Promouvoir les circuits courts

Perspectives

- Travailler sur un plan de communication pour rendre visible le projet
- Travailler sur un plan de concertation pour intégrer l'ensemble des habitants à la démarche
- Intégrer les producteurs et adapter le projet à leurs attentes et souhaits d'évolution de leur production

L'objectif de cet axe est d'identifier les besoins et demandes des habitants concernant l'approvisionnement en produits locaux, et ainsi de réfléchir à une ou plusieurs solutions pour y répondre. La question d'un marché tournant a été abordée et plusieurs réunions ont eu lieu pour commencer à définir le projet. Ce marché permettrait aux producteurs locaux en vente directe de compter sur un nouveau débouché pour écouler leurs produits, ce qui tendrait à sécuriser leur activité ; la dimension pérenne est bien évidemment ici un critère primordial.



2- Lutter contre le gaspillage alimentaire

Perspectives

- Associer les partenaires pour bénéficier d'un accompagnement optimal (kit anti-gaspi par exemple)
- Etablir un plan de concertation pour que toutes les communes adhèrent au projet
- Sensibiliser et/ou former l'ensemble des acteurs (élèves, professeurs, personnel de cuisine, directeurs, communes, etc.)

Le PNA insiste sur cette question, véritable fléau de la restauration, en particulier dans la restauration collective. De fait, la CCPS a souhaité s'engager pour accompagner les communes dans la réduction du gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires du territoire. Un plan d'action sera défini pour répondre au mieux à cet enjeu : diagnostic et état des lieux du gaspillage actuellement, définition et mise en place d'actions opérationnelles et de sensibilisation, accompagnement des communes dans leur programme de pesées des déchets, conclusions.

3- Statuer sur la question de la cuisine centrale

Perspectives

- Organiser des ateliers de concertation
- Statuer sur une réponse définitive adaptée au territoire

Ce sujet a pu être source de discussions voire de désaccords entre les élus. L'idée est donc de rouvrir les échanges et de décider, études et avis d'experts à l'appui, quelle finalité donner à ce projet. Ne sont pas exclus la conversion du projet en construction d'une légumerie ou le rapprochement avec d'autres structures (cuisine centrale de Caudry, d'ACCES à Walincourt-Selvigny, etc).

4- Continuer les actions déjà existantes sur le territoire



L'année 2019 a été ponctuée d'actions de sensibilisation et d'événements concernant l'alimentation de qualité. Des ateliers ont été animés par le secteur famille et le relais d'assistantes maternelles de l'Étape: ateliers de cuisine, sensibilisation à l'alimentation durable, aux fruits et légumes, etc. et remportent toujours un franc succès. L'événement Emotigoût, en septembre 2019, a rassemblé près de 50 personnes avec notre partenaire A Pro Bio qui a animé un stand pour sensibiliser enfants et parents au bio et à la diversification alimentaire (légumineuses, par exemple). Il est nécessaire de poursuivre ces actions

bien implantées sur le territoire et qui bénéficient d'une bonne image.

Cette stratégie alimentaire locale et de qualité devra être définie via un plan de concertation à chaque étape, afin de faire adhérer un maximum d'acteurs et de personnes à la démarche. Pour cela, des entretiens avec le ou la maire de chaque commune ont été réalisés afin d'avoir un état des lieux précis disponible pour l'ensemble du territoire. Chaque territoire ayant des spécificités ou exigences, cela permettra d'adapter au mieux les solutions retenues. Un compte-rendu sera présenté à l'ensemble des élus lors d'un séminaire prévu après la mise en place des élus. Ces entretiens se sont déroulés dans le cadre du diagnostic préalable au PAT que la CCPS va mener, afin d'obtenir une vision globale du territoire, de ses besoins et demandes, au niveau de chaque catégorie de personnes ou d'acteurs. Ce diagnostic se fera lui aussi par le biais d'une grande concertation visant à faire accepter la démarche par le plus grand nombre.

Perspectives

- Rendre les ateliers de l'Étape plus visibles en intensifiant la communication
- Faire d'Emotigoût une passerelle pour implémenter d'autres actions



RÉSEAUX ET VALORISATION DES ACTIONS MENÉES



La CCPS est très ancrée localement et a multiplié les réunions techniques avec les territoires voisins, notamment le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, etc. Ces réunions sont vouées à être perpétuées, car elles contribuent à la dynamique enclenchée et au changement de pratiques en matière d'alimentation durable au niveau régional.

C'est aussi avec l'aide du réseau Territoires Bio, porté par Bio Hauts-de-France, que la CCPS se dote d'outils pour la mise en place de la politique alimentaire durable. Des réunions ont eu lieu en 2019, rassemblant plusieurs agents techniques de la Région, afin de discuter du développement des filières : la filière pain et la filière bière sont deux exemples des sujets qui ont marqué 2019.

Enfin, la CCPS a la chance de pouvoir s'appuyer sur des réseaux à différentes échelles, outils clés pour échanger autour de la mise en place de projets fédérateurs, des moyens pour y parvenir, des difficultés rencontrées et des solutions préconisées. Ainsi, l'année précédente, elle est devenue signataire de la Charte de la FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique) et participe régulièrement aux rencontres proposées par les Territoires Bio pilotes. Ces rencontres sont l'occasion de découvrir des initiatives partout sur le territoire national et d'échanger avec les agents techniques qui les portent. Elles donnent également une visibilité supplémentaire aux actions menées : <https://www.eauetbio.org/>

Une action du réseau FNAB



EAU BIO
& TERRITOIRES

Vers des énergies renouvelables

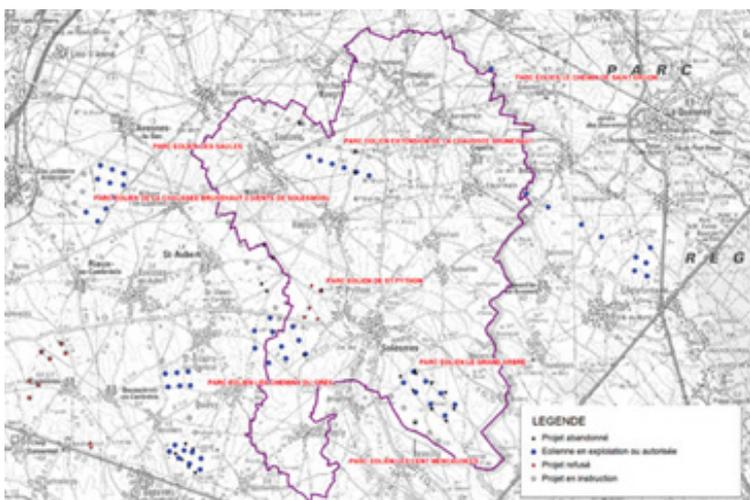
Plan de développement d'ENR

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite TEPCV, a fixé de nouveaux objectifs en matière de lutte contre le changement climatique et la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle invite ainsi les territoires à développer de nouvelles sources d'énergies et à exploiter localement des énergies propres et durables par une diversification des activités économiques tout en améliorant la qualité de vie de chacun.

La Communauté de Communes du Pays Solesmois s'inscrit dans ces ambitions et a décidé de s'engager dans un plan communautaire en faveur du développement des énergies renouvelables de manière raisonnée (plan ENR), pour et par le territoire. Elle s'est ainsi dotée, en février 2018, de la compétence facultative d'« Aménagement et Exploitation des Installations des Énergies Renouvelables Éoliennes » pour mener à bien sa politique et initier son plan ENR à l'échelle de son territoire en toute légitimité.



Rationaliser le développement éolien du territoire



Considérant la suppression en mars 2013 du dispositif ZDE (zone de développement éolien), qui permettait aux intercommunalités de maîtriser les conditions de développement de l'éolien sur leur territoire, et face à la multiplication de nombreuses initiatives privées, la CCPS a souhaité maîtriser le processus et valoriser au mieux les ressources sur son territoire et pour ses habitants. La stratégie communautaire définie repose sur un encadrement des implantations futures d'éoliennes avec un maximum de quinze éoliennes supplémentaires, s'ajoutant à :

- Celles déjà construites et en service (six à Haussy, trois à Saint Python et trois à Viesly),
- Celles autorisées (huit à Solesmes),
- Celles en cours d'instruction et dont le projet a été élaboré en partenariat avec la commune (cinq à Saulzoir).

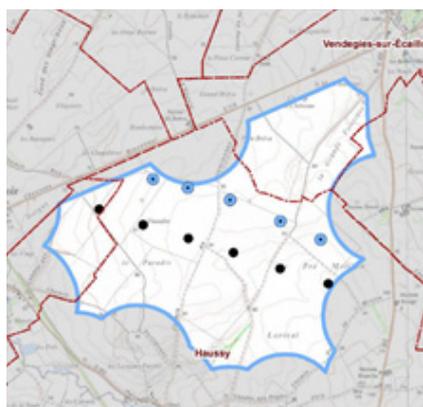
Soit un parc total plafonné à quarante aérogénérateurs.

Considérant la possibilité offerte aux collectivités territoriales et leur groupement de participer au capital de sociétés de développement, la CCPS, accompagnée par la Société Cohérence Energies, Assistant à Maîtrise d'ouvrage financé par le Pays du Cambrésis a pris l'initiative d'un appel à projet afin de sélectionner les développeurs acceptant de s'inscrire dans une démarche de co-développement raisonné, acceptant l'introduction du bloc communal au capital des futures sociétés dans la limite de 49,9% des parts. En décembre 2018, après l'étude des neuf propositions reçues, la CCPS a retenu la proposition de la société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT (JPee).

Extension du parc de la Chaussée Brunehaut

Situé sur la commune d'Haussy, le parc de la chaussée Brunehaut, construit et mis en service par JPee, a été mis en service en octobre 2016. Ci-dessous les grands chiffres de ce projet existant :

- 5** Éoliennes de modèle Vestas V112
- 94M** Hauteur de mât, 150 m en bout de pale
- 18 MW** Puissance unitaire soit 19,8 MW de puissance totale installée
- 50 090 MWh** Production en 2017, soit l'équivalent de la consommation d'environ 20 000 foyers hors chauffage.



Par délibération du 12 décembre 2018, la Communauté de Communes s'est engagée à contractualiser avec JPee sur la base d'un protocole d'accord, encadrant la future société par actions simplifiées pour les étapes de développement, de financement, de construction, d'exploitation et de maintenance.

L'année 2019 a permis de décliner cet accord au travers de documents juridiques cadrant la gouvernance et l'organisation de la future société de projet (statuts, pactes d'actionnaires, etc.). Ce partenariat prévoit notamment que le bloc communal entrera au capital de la société créée dans la limite de 49,9% des parts, laissant 50,1% détenues par le développeur éolien JPee. La prise de participation effective est prévue pour début 2020.

Une logique circulaire et solidaire

Outre la régulation du développement éolien sur le territoire, le « plan EnR » de la CCPS prévoit, selon une logique circulaire et solidaire, d'affecter les ressources financières de projets contributeurs à la poursuite des efforts en matière de transition énergétique et à l'accompagnement renforcé de tous les acteurs du territoire, qu'ils soient publics ou privés, à l'échelle des quinze communes membres.

En tant qu'actionnaire de société de développement éolien, et une fois la phase de développement aboutie et purgée de tout recours, la CCPS aura la possibilité de revendre une partie de ses droits pour générer des recettes qui pourront être affectées de la manière suivante :

30%

Maintien dans la société de projet en phases de construction / exploitation

- Investissement productif dans le projet éolien
- Ouverture à la participation citoyenne
- Création de recettes de moyen et long termes pour financer la réduction des prix des repas de cantines communales

30%

Montants affectés aux communes pour le financement d'actions de transition énergétiques communales

40%

Actions communautaires

- Actions de développement d'énergies renouvelables non éoliennes (biogaz, panneaux photovoltaïques, réseaux de chaleur, etc.)
- Économies d'énergie tant sur le parc de logements privés que sur le patrimoine immobilier public

Étant précisé que la mise en place des différentes aides doit s'opérer en minimisant les coûts d'ingénierie supplémentaires et en s'inscrivant dans une logique de complémentarité avec les dispositifs d'accompagnement existants ou à venir, portés par le Pays du Cambrésis, l'ANAH ou tout autre partenaire. Enfin, ce dispositif pourra s'adapter aux dispositifs nouveaux qui viendraient à être mis en place dans le respect de la stratégie validée.

La définition détaillée des règles de fonctionnement et de gestion de cette enveloppe, sera confiée au groupe de suivi « Plan EnR » installé à cet effet.



Réunion d'information pour les élus sur le plan ENR- Saint-Python

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Les chiffres de l'année 2019

En 2019, les déchets issus des collectes en porte à porte sont en augmentation par rapport à 2018. (2902.78 tonnes d'ordures ménagères / 2715.66 tonnes)

Cette hausse de la production de déchets par habitant dénote d'un relâchement de la tendance vertueuse de diminution de la quantité d'ordures ménagères résiduelles produite par an et par habitant, qui était à la baisse depuis la mise en place de la tarification incitative en 2015.



+6,9% pour les ordures ménagères résiduelles

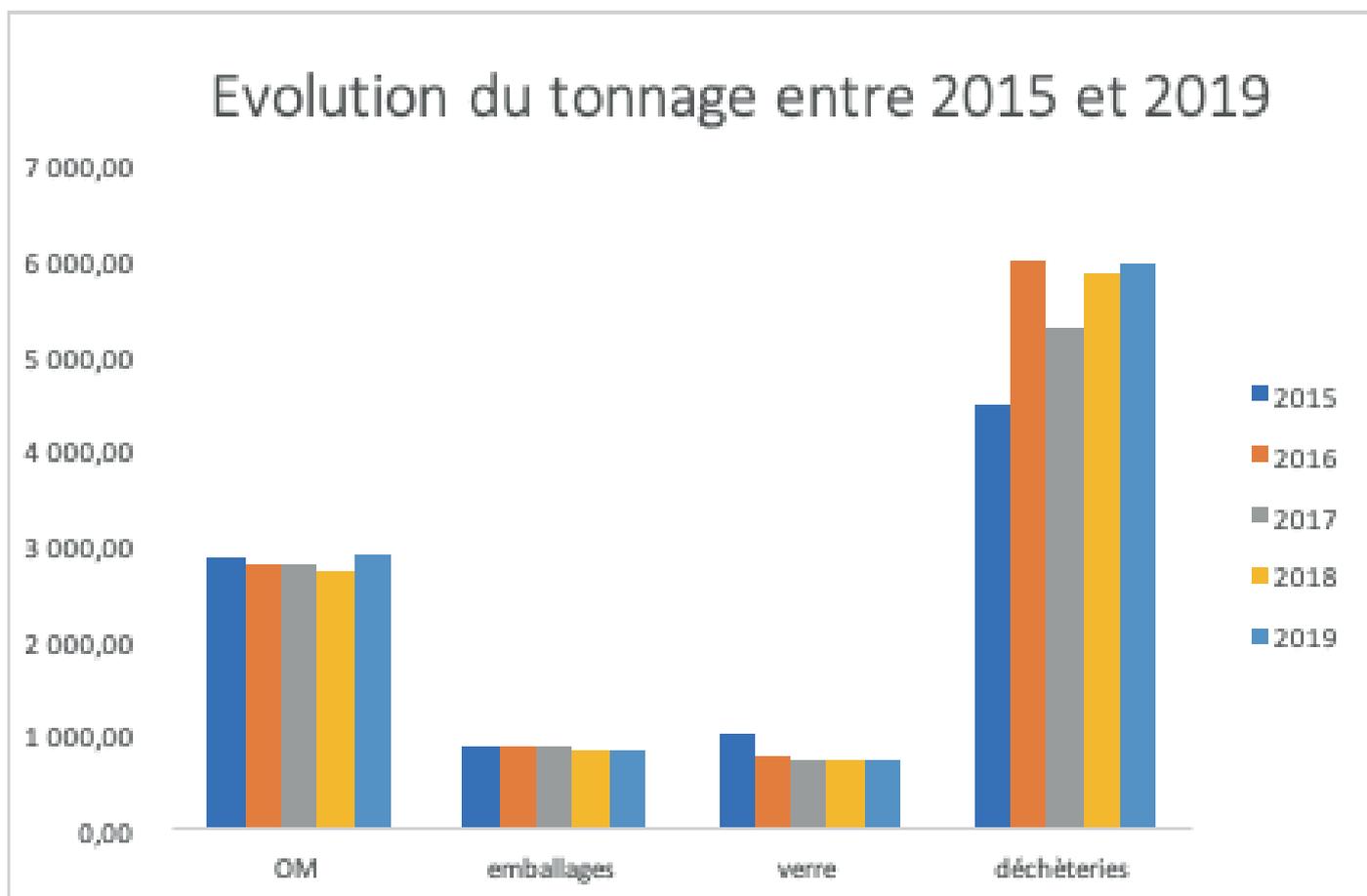


-0,2% pour les emballages et papiers/journaux



-1,1% pour la collecte du verre

Pour 2019 : 6 440 usagers ont utilisé le service et les équipes de collecte COVED ont vidé 149 960 bacs gris sur l'année. On peut noter une légère augmentation des déchets acceptés en déchetterie.



La gestion et la maintenance des bacs pour la collecte en porte à porte



1006 Opérations de maintenance

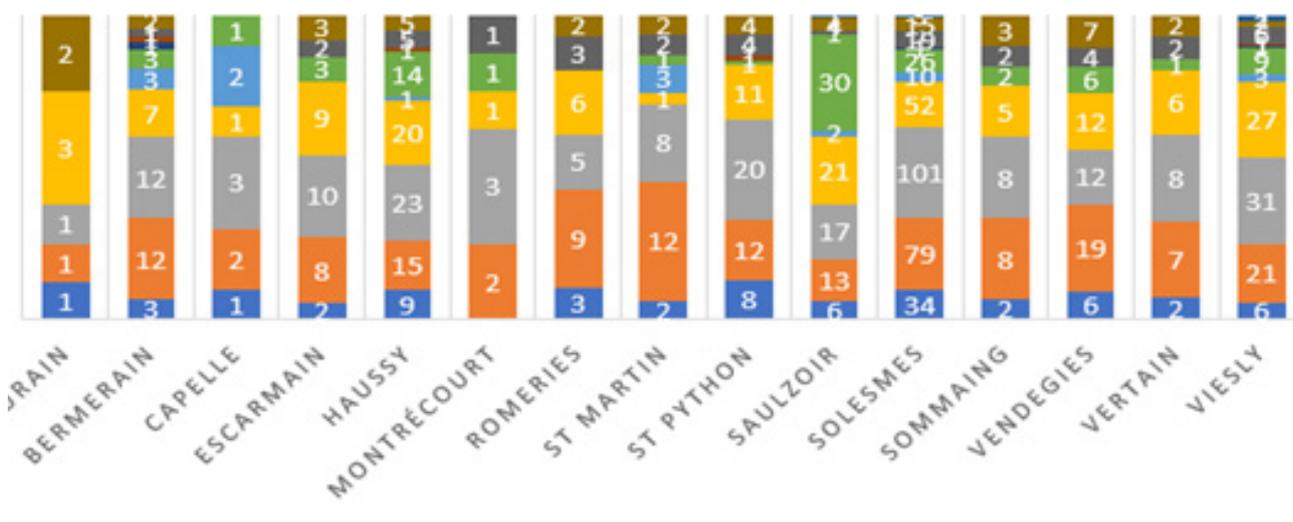
Avec une nette augmentation des changements de puces (70 en 2019 contre 55 en 2018) et de bacs cassés / détruits (98 en 2019 contre 69 en 2018) en raison du vieillissement d'une part du parc de récipients en place sachant que certains bacs datent de 2003.

C'est autant de sollicitations des usagers et d'organisation du planning de rendez- vous, mais ne sont pas prises en compte les autres sollicitations (horaires de déchetterie – date des opérations amiante- date des retraits des composteurs – problème de collecte – renseignement sur le tri la TEOMI).

C'est 3118 mises à jour dans le fichier des usagers GESBAC (édition et clôture des ordres de services) là également ne sont pas prises en compte les mises à jour faite dans le fichier qui ne nécessite qu'un suivi d'usager sans édition d'ordre de service.

MAINTENANCE

- Mise en place
- Compl
- Retiré
- Chgt cap remplacé
- Disparu volé
- Cassé détruit
- Brulé
- Avalé par benne
- Réparation
- Chgt puce
- Pose Verrou



Détails des opérations de maintenance des bacs en 2019 par commune

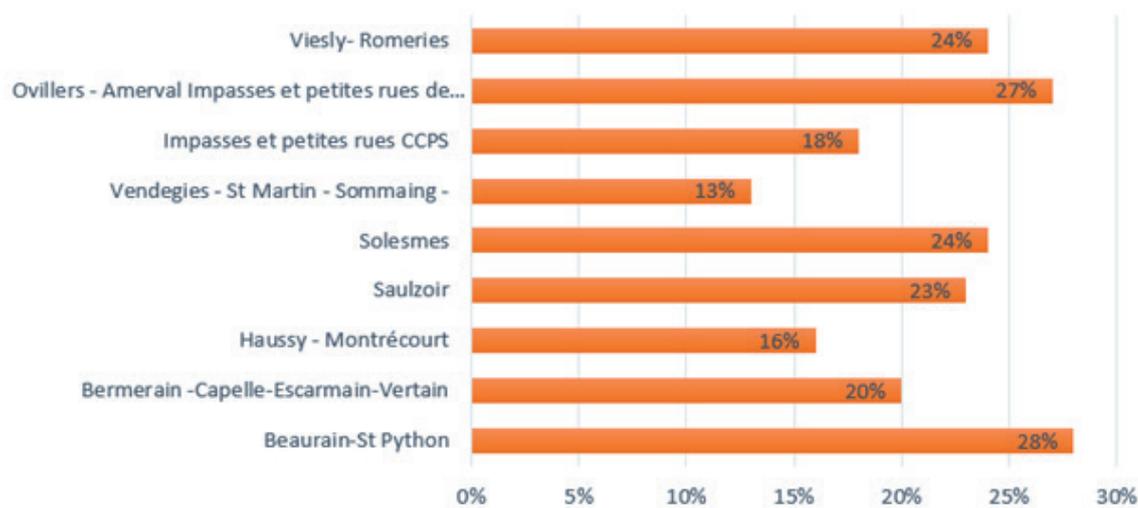
Le taux de refus de tri 2019

Les refus de tri sont les déchets résiduels issus du processus de tri des déchets de collecte sélective (bac jaune). Ils peuvent être dus à des erreurs de compréhension de la consigne de tri ou à des comportements inciviques. En 2019, le taux de refus de tri est encore en légère augmentation (21% contre 20% en 2018).

Au moyen des caractérisations faites régulièrement (52/ an réparties équitablement par secteur de collecte) au centre de tri de Anzin nous pouvons identifier :

- « Les mauvais élèves »
- Que les refus de tri sont généralement constitués de déchets alimentaires (sacs poubelle) et de verre

Taux de refus de tri 2019 par secteur



Restons vigilants !

Le suivi de la qualité, la sensibilisation au tri, les actions de prévention des déchets et la communication

Une permanence téléphonique est assurée pour toutes demandes d'information sur le règlement de collecte, la TEOMI et sollicitation diverse (déménagement, maintenance des bacs...) et également pour signaler tout problème de collecte.

Une sensibilisation demeure systématique aux nouveaux arrivants sur le règlement de collecte en tri sélectif et les ordures ménagères, la mise en place et le fonctionnement de la TEOMI lors de l'installation des bacs de collecte.

En particulier, en 2019 :

- Sensibilisation aux consignes de tri, règlement de collecte et de la TEOMI aux nouveaux arrivants
- Rappel systématique des consignes de tri aux usagers dont le bac Sélectif a été refusé à la collecte
- Participation aux caractérisations au centre de tri de Anzin du camion de collecte sélective
- Actualisation des rubriques du site internet
- Préparation à la mise en place de la brigade jaune : 3 ambassadeurs du tri qui viendront accompagner les habitants du territoire dans leur gestes de tri à compter de début 2020
- Dossier LEADER pour un nouveau plan de communication 2020 / 2021 avec travail en

collaboration avec les services communications sur les différents outils à réactualiser

(étiquette consigne couvercle bac jaune / porte manteau refus de tri / étiquette consigne cloche à verre, chaussette cloche à verre).

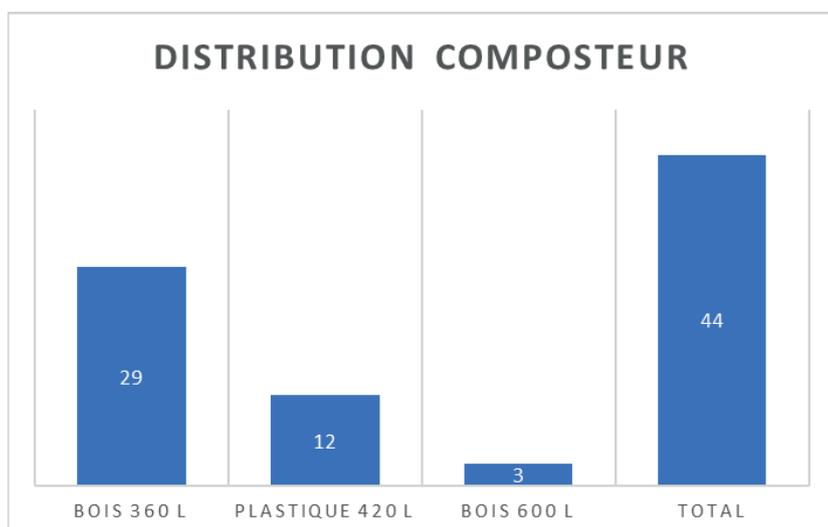
Les animations

Toutes les classes de primaire de Bermerain et de Suzanne Lannoy de Solesmes ont été sensibilisées au tri, à la collecte, au fonctionnement des centres de tri, à la prévention et la réduction des déchets par des ateliers de jeu éducatif et par des vidéos.

Le compostage

La Communauté de communes du Pays Solesmois propose à ses habitants 3 modèles de composteurs à prix réduits : chaque modèle bénéficie d'un soutien financier de l'ADEME et de la CCPS à hauteur de 75% de son prix initial. Un seul composteur est admis par foyer.

En 2019, 44 composteurs ont été distribués.



Plus d'infos

Pour toute question liée à la gestion de vos déchets :

 03.66.32.05.74

 tri-dechets@ccpays-solesmois.fr

LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

Le fonctionnement des déchèteries en 2019

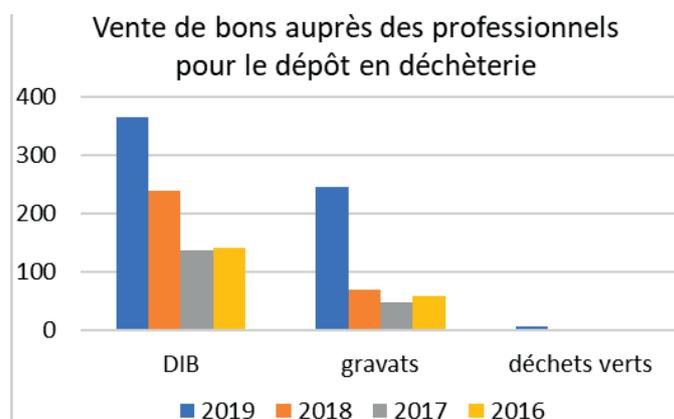


55 391 Entrées ont été enregistrées selon des jours et amplitudes horaires inchangés.

5815 Tonnes collectées, à l'instar du nombre d'entrées, la quantité de déchets apportés en déchèterie a également augmenté.

La déchèterie de Solesmes reste la déchèterie la plus fréquentée avec 39 714 entrées contre 15 677 entrées pour le site de Bermerain.

615 Bons ont été vendus aux professionnels en 2019 contre 306 en 2018, soit 8,1 k€ de recettes contre 5,5 k€ en 2018.



DIB : Déchet Industriel Banal

LES ÉCO-ORGANISMES REPRÉSENTÉS

Benne Eco-Mobilier



153.34 Tonnes

Eco-Mobilier récupère les déchets d'éléments d'ameublement sur la déchèterie de Solesmes afin de les recycler ou de les valoriser comme source d'énergie. Tous les meubles sont acceptés, démontés ou non. En revanche sont interdits dans la benne les éléments de décoration et de récréation ne sont pas considérés comme du mobilier (tapis, poussettes, sièges auto, sanitaires, parquet, portes, fenêtres...).

Benne Encombrants



1879,53 Tonnes

Les encombrants sont les déchets qui par leur taille, leur poids ou leur volume ne peuvent être jetés aux ordures ménagères. Ils sont réceptionnés et triés grâce à la plateforme Hainaut Recyclage à Denain ; ces déchets seront alors stockés dans des alvéoles dédiées à chaque type de flux et seront ensuite acheminés vers les différentes filières de valorisation. Les déchets ultimes ne pouvant être valorisés dans les filières seront valorisés énergétiquement sur l'unité de valorisation énergétique d'Ecovalor à Saint Saulve.

Benne Métaux



127,29 Tonnes

Les métaux sont réceptionnés et triés chez Récup 59 à Briastre. Après tri manuel des métaux ferreux (les ferrailles ou débris de pièces de fer, de fonte ou d'acier) et non ferreux les déchets sont livrés compactés dans les activités de métallurgie pour refonte et incorporation au process de nouvelles fabrications.

Benne déchets verts



1568,36 Tonnes

Les déchets verts sont livrés chez Sede Environnement à Graincourt-les-Havrincourt dans une filière partenaire de compostage.

Les déchets ainsi compostés seront réutilisés dans les filières agricoles.

Benne Gravats



1894,98 Tonnes

Les gravats sont réceptionnés chez Hainaut recyclage. Ils sont réutilisés en remblaiement après broyage et tri granulométrique.

Benne Cartons



188,66 Tonnes

Les cartons sont réceptionnés chez Hainaut Recyclage. Ils deviendront des fibres cellulosiques de recyclage. Cette nouvelle matière première sera utilisée par des papetiers pour devenir essuie-tout, papier écriture...

Déchets Diffus Spécifiques (DDS)



24,78 Tonnes

Les déchets diffus spécifiques (DDS) sont des déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque important pour la santé et/ou l'environnement. Ils sont collectés par Triadis Services, en fonction de la nature chimique des déchets, ceux-ci sont acheminés vers les centres de valorisation de traitement ou de stockages spécialisés.

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)



DEEE

130,63 Tonnes

Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) représentent tous les appareils électriques fonctionnant sur secteur, piles ou batteries. Depuis 2006, ils ne doivent plus être jetés à la poubelle, ils font l'objet d'une collecte sélective en déchetterie.

Il existe 4 grandes familles :

- les petits appareils en mélange,
- les écrans,
- le gros électroménager hors froid (machine à laver,..),
- le gros électroménager froid (réfrigérateur...)

Les appareils collectés sur les déchetteries sont ensuite :

- Dépollués, grâce à l'extraction et à la neutralisation des substances dangereuses,
- Recyclés, en démantelant et en séparant les matières,
- Valorisés, soit sous forme de matières premières secondaires, soit sous forme d'énergie.

Les Piles et Batteries



851 kg

Les piles et batteries sont collectées par COREPILE ; qui effectue un tri puis les acheminent vers le recyclage et la valorisation.

Les Pneumatiques



PNEUMATIQUES

9,80 Tonnes

Les pneumatiques sont collectés par Aliapur. Cet éco-organisme assure le tri des pneus sur place, afin de déterminer ceux qui peuvent être réemployés (occasion, rechapage). Il assure leur préparation à la valorisation (broyage) et leur recyclage.



La collecte d'amiante



Comme les années précédentes, la Communauté de Communes du Pays Solesmois a mené deux opérations exceptionnelles et temporaires de déstockage de l'amiante-ciment à destination des usagers et communes; celles-ci ont eu lieu les 26 mars et 3 décembre 2019 avec respectivement 8.84 Tonnes et 9.80 tonnes.

Valoriste en déchèterie de Solesmes

Soucieuse de l'impact environnemental de son territoire, la CCPS a souhaité encourager la réduction des déchets, notamment en favorisant la réutilisation et le réemploi des objets dans une logique d'économie circulaire. À ce titre, une expérimentation a été signée en partenariat avec l'association ACTION pour la période d'octobre à décembre 2019.

Un nouvel interlocuteur a fait son apparition en déchèterie de Solesmes : le Valoriste. Sa mission était de diminuer le volume des déchets à traiter en collectant auprès des usagers de la déchèterie les objets réutilisables/réemployables pour leur offrir une seconde vie grâce à la ressourcerie de Solesmes.

Ces jours de présence sur site étaient les mercredis, vendredis et samedis.

L'expérimentation a été reconduite pour la période de mars à juin 2020.



Plus d'infos

Pour toute question liée à la gestion de vos déchets

 03.66.32.05.74

 tri-dechets@ccpays-solesmois.fr

Action sociale d'intérêt communautaire: L'étape



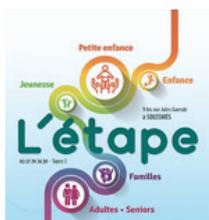
Relais Assistante maternelle (RAM)

Multi accueil itinérant

Accueils de Loisirs (ALSH)

Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité (LALP)

Le secteur adultes - familles - seniors



« L'étape » est une structure d'animation sociale gérée en régie directe par la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

Cet équipement intercommunal est un lieu d'accueil, d'échanges et d'écoute pour tous sans distinction sociale, ethnique, religieuse et d'âge.

Les actions, les loisirs, les ateliers d'échanges visent avant tout l'épanouissement de chacun.

Les services apportés en 2019 s'articulent autour de différents secteurs d'activités :

- La Petite Enfance : le Relais d'Assistants Maternels intercommunal (RAM), un Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) et un multi-accueil itinérant.

- L'Enfance : la gestion communautaire des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), l'organisation deux sessions de formation BAFA

- La Jeunesse : le Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité (LALP) et les séjours de vacances

- Solidarité / Insertion : un service de livraison de repas aux domiciles des personnes âgées / l'accompagnement individuel par le référent du Revenu de Solidarité Active (RSA)

- Secteur adultes familles seniors

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Rappel

Créé à l'échelle intercommunale en 2006, le RAM itinérant accompagne les parents qui ont choisi de confier leur enfant à une assistante maternelle agréée indépendante.

Situé sur trois sites (Haussy, Vendegies-sur-Écaillon et Solesmes) le RAM est un lieu d'information, d'animation, d'écoute et d'échange.

Les faits marquants de 2019

Émotigôût

Toute l'équipe de l'Étape en partenariat avec des assistantes maternelles du territoire et le pôle culture ont proposé des animations sur le thème « le fast food made in chez nous » le samedi 12 octobre 2019 à la MFR de Haussy. 113 visiteurs ont pu déguster les réalisations culinaires des différents services de l'ÉTAPE et des assistantes maternelles.

Spectacle de fin d'année

Pour clôturer les activités de l'année, un goûter à destination des enfants ayant fréquentés l'ensemble des structures Petite Enfance (RAM, Multi-Accueil et LAEP) a été proposé à la salle des fêtes de Saint-martin-sur-Ecaillon.

Le bilan en chiffres

RAM

41 séances
405 présences d'enfants

Éveil Musical

43 séances
132 présences d'enfants



Les autres activités:

Spectacle de marionnettes

Sur chaque site (prêt de matériel, un castelet par la médiathèque départementale, création du spectacle par le RAM accompagné de Jacqueline Thuillez)

Festi'RAM

le 3 juillet au Val de Riot à Caudry. Les RAM du Cambrésis se sont associés pour proposer un pique nique, des animations, un spectacle aux enfants, assistants maternels et familles de chaque secteur.

380 présences dont 130 adultes, 250 enfants (23 enfants du territoire, 9 parents et 7 assistants maternels.)

Opération premières pages avec la médiathèque départementale

Des sacs à livres circulent au domicile des assistantes maternelles et des familles. Chaque RAM dispose de 10 sacs de 5 livres.

Professionnalisation des assistants maternels

5 formations sur l'année 2019 : Sauveteur secourisme au travail, développer des activités adaptées au handicap, éveil de l'enfant de plus de 3 ans, parler avec 1 mot et 1 signe et une formation logiciel word

Participation à la sortie hélicicole

En collaboration avec le service adultes / familles.

MULTI ACCUEIL ITINÉRANT

« Les Petits Princes »

Tél : 03 27 70 18 34
Rue du Mol Fromage
59730 Solesmes
Les lundis et mardis
de 9h à 12h et de
13h30 à 16h30

« Les P'tits Cailloux »

Tél : 03 27 70 16 89
Ruelle des écoles, rue de Sommaing
59213 Vendegies-sur-Ecaillon
Les jeudis et vendredis
de 8h30 à 11h30 et de
13h30 à 16h30

41 enfants inscrits

173 jours d'ouverture

59% des enfants inscrits

ont un tarif de moins de 1€

2 enfants accueillis sont porteurs de handicap



Le multi-accueil itinérant s'adresse aux parents qui recherchent un mode d'accueil occasionnel, régulier, ou en urgence pour leurs enfants. Il s'adresse aux familles en congé parental, en recherche d'emploi, exerçant ou non une activité professionnelle. Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources du foyer et du barème CAF. En plus d'un mode d'accueil régulier, occasionnel, ou en urgence, le Multi-accueil a pour mission d'accompagner les enfants dans leur éveil quotidien ainsi que d'apporter une aide à la parentalité pour les familles.

Toute l'année, l'équipe apporte aux enfants différentes activités

ou supports liés à leur éveil et leur bien-être, entre autres en 2019 :

- Des séances d'éveil musical avec Virginie Rativeau sur les 2 sites
- Participation à l'évènement EMOTIGOUT à Haussy
- Participation à la sortie à la ferme hélicicole de Croix Caluyau organisée par L'Etape
- Fête de la musique, avec le RAM et Virginie, à Haussy (Ram)
- Fête de Noël avec le RAM et le LAEP à Beaurain, avec spectacle de Marionnettes et Père Noël et son lutin Jacqueline !
- Présentation du conte « Petit Poilu » par Judith et Jacqueline (RAM) sur Solesmes et sur Vendegies, avec le castelet prêté par la Médiathèque départementale
- Dans le cadre du PNA, différentes activités en lien avec la nature : jardinage et plantations d'arômes, puis confection de glace à la fraise maison !
- L'équipe bénéficie de séances d'analyse de pratique (3 par an), avec un psychologue clinicien

DYNAMISER SON INSERTION SOCIALE

Dynamiser

son Insertion Sociale

Pour qui?

Allocataires du RSA très éloignés de l'emploi, cumulant des problèmes de santé ou proche de la retraite

Comment?

En participant à 2 ou 3 ateliers collectifs mensuels. Thèmes variés et choisis avec vous (atelier santé, prévention et alimentation: atelier culinaire...) sensibilisation à la culture (sorties et visites culturelles, participation à des temps forts ...)

Objectifs

Découvrir et s'ouvrir sur l'extérieur. Donner un nouvel élan de dynamisme à la vie quotidienne. Valoriser les potentialités de chacun. Améliorer l'estime de soi. Rencontrer de nouvelles personnes. Proposer des activités collectives faisant l'autonomie sociale, permettant de rompre l'isolement.

plus d'info

Marilyne CANONNE
07 60 31 60 20
m.canonne.ccpays.solesmois@gmail.com



L'équipe
03 27 70 74 30
9 rue des Jules Courde
59730 Solesmes
www.ccpays-solesmois.fr



Le bilan en chiffres

14

Personnes ont intégré l'action en 2019, avec une moyenne de 8 participants sur les ateliers.

22

Ateliers culture

9

Ateliers cuisine

Mais aussi :

une intervention du CIDF sur "les arnaques", un temps fort "Octobre Rose" et un bilan "les rendez-vous de la santé".



ACCUEIL ET LOISIRS



Un projet à caractère éducatif

Notre action pédagogique s'articule autour du fait que l'enfant puisse bénéficier de loisirs éducatifs lui permettant d'évoluer vers une autonomie à sa mesure, dans ses choix et dans l'expression de ses envies. Nous souhaitons que l'enfant puisse jouer un rôle, être actif dans le groupe. Les vacances sont un temps où l'enfant doit pouvoir se reposer, se détendre, pratiquer des activités à son rythme.

Rappel

Les Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) accueillent les enfants âgés de 3 à 15 ans. Ce service intercommunal est accessible à toutes les familles des 15 communes qui composent le territoire de la CCPS.



Les périodes de fonctionnement

ALSH durant toutes les petites vacances sur différents sites, à Saint-Python, Solesmes et Vendegies-sur-Ecaillon



Lieux de fréquentation	Nombre d'enfants inscrits
BERMERAIN	89
HAUSSY	92
SAINT-PYTHON	351
SAULZOIR	113
SOLESMES	255
VENDEGIES-SUR-ECAILLON	202
VIESLY	91
TOTAL	1193

ALSH d'été

Avec pour thème « Le tour du monde en 3 semaines » les différentes structures d'accueil ont pu développer des projets pédagogiques spécifiques : sensibilisation à la protection de la biodiversité, aux pratiques sportives, artistiques, d'expressions corporelles ou de détente.

Campings

145 enfants (de 9/11 ans) ont participé aux mini-camps au centre de pilotage de le Cateau en Cambrésis (quad, jeux collectifs, randonnées pédestre...).

118 adolescents ont participé au séjour au camping de la source à Beaurainville (initiation kayak polo, stand up Paddle, randonnée sportive sur la canche).



LIEU D'ACCUEIL DE LOISIRS ET DE PROXIMITÉ



Rappel

Le LALP s'adresse aux jeunes de 11 à 17 ans des 15 communes de la CCPS. 120 adhérents sur la structure et plus de 400 jeunes touchés régulièrement durant l'année 2019

Projet

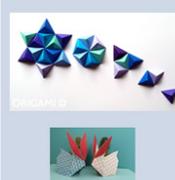
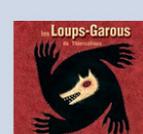
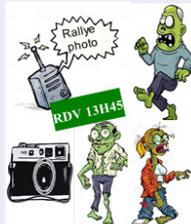
Le projet a pour vocation d'inciter les jeunes à :

- Être acteurs dans le choix et le financement de leurs loisirs
- Proposer et finaliser leurs envies
- Prendre conscience des activités qui les entourent sur leur territoire
- Proposer des activités nouvelles

Durant les vacances le planning évolue en fonction des projets. De manière générale, les plages horaires matinales sont consacrées aux stages d'activités culturelles, autofinancements ainsi que les activités et/ou travaux manuels.

L'après-midi lui est consacré aux activités de loisirs. Cela permet aux nouveaux jeunes d'intégrer la structure à n'importe quel moment de l'année. Le planning est bien entendu modifiable selon l'envie des jeunes, n'oublions pas avant tout qu'il s'agit de leurs vacances !



Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité					
AVRIL 2019	LUNDI 8 AVRIL	MARDI 9 AVRIL	MERCREDI 10 AVRIL	JEUDI 11 AVRIL	VENREDI 12 AVRIL
MATIN 	DÉCORATION DE PAQUES 	FABRICATION D'UN UNO 	ORIGAMI 	MATINÉE JEUX DE SOCIÉTÉ 	LOUP GAROU 
APRÈS-MIDI 	Atelier cuisine  RDV 14H	COURSE D'ORIENTATION  → A LA GARE	PISCINE RDV 14H30 AU LALP 	GAMOL  RDV 14H → A LA GARE	Rallye photo  RDV 13H45
 07 60 31 60 12	Du lundi au vendredi De 10h à 18h		Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité 9bis rue Jules Guesde 59730 Solesmes		

Activités réalisées en 2019

Plusieurs jeunes viennent ponctuellement pour leurs devoirs dans la structure. On comptabilise une moyenne de 8 jeunes par séance au LALP. De plus, les interventions des mardis et jeudis au collège Saint-Exupéry de Solesmes nous permettent de toucher un grand nombre de jeunes du territoire.

On dénombre en moyenne 15 jeunes pour les activités de loisirs sur des temps périscolaires et 25 jeunes durant les périodes de vacances scolaires ; Ils y pratiquent à 50% des activités sportives, 25% des activités ludiques et 25% de travail sur différents projets.

Pour le nombre d'heures de présence des Jeunes, nous passons de 6496H pour l'année 2018 à 9352,5H pour cette année 2019 soit environ 30,5% supplémentaire.

Les filles représentent 52% des effectifs et 48% pour les garçons. 60% des jeunes sont de Solesmes et 40% viennent des autres communes de la CCPS (soit une augmentation de 10% par rapport à l'année précédente). Au total c'est 400 Jeunes touchés Adhérents, Collège, Projets divers sur 11 Communes de la CCPS.



Porte ouverte caserne des pompiers de Caudry



Projets /activités réalisés en 2019

Les autofinancements

- Marché de Noël *Solesmes*
 - Opération lavage automobile *Solesmes*
 - Vente de pizzas/ crêpes sur divers manifestations *Viesly, Beaurain, Sommaing, Saulzoir*
 - Autofinancement mutualisé avec Cambrésis Ressources « Emballages Cadeaux »
- Ces différentes opérations ont rapporté plus de 1 000 € durant l'année 2019

Extra-scolaire

- Baptême de l'air
- Découverte MAO *Saulzoir*
- Découverte SEN au lycée Jacquard
- Salon de l'étudiant de Lille
- Découverte de la VR
- Ateliers Bricolage
- Karting
- Patinoire
- Jump XL
- Bowling

Les actions Culturelles

- Projet Carnaval 2020
- Continuité projet vidéo "Les Funambulants" *Sommaing, Vendegies, Solesmes*
- Sortie à Pairi Daiza
- Spectacle culturel *St-Martin, Saulzoir, Romeries, St-python, Solesmes*
- Armada
- Atelier / concert
- Ciné - concert
- Visite studio d'enregistrement *St-python*

Événementiel

- Téléthon *Solesmes*
- Fête ALSH *Solesmes*
- Tournée FFF
- Coupe du monde Féminine

Animations

- Séjour Ski
- Camp d'été *Beaurainville*
- Murder party

Sport / Santé

- Initiation nage-palme
- Rallye santé
- Piscine
- Atelier avec une diététicienne *Haussy*



LE SECTEUR ADULTES - FAMILLES - SENIORS

Le secteur Adultes-familles- seniors est un service récent qui a pour vocation d'être un secteur d'animations de vie sociale permettant aux habitants de suivre des activités accessibles à tous, tout en veillant à la mixité sociale.

De mai à décembre 2018, 59 familles ont été touchées pour les ateliers collectifs.



L'objectif est d'aider à pallier l'isolement social, à développer le soutien à la parentalité ; pour ce faire le Réseau d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) a participé à la mise en place des actions destinées au soutien à la parentalité sur le territoire de la CCPS, afin de renforcer les liens intra et inter familiaux grâce à des actions collectives. Afin d'illustrer les nombreuses activités proposées par l'ETAPE en 2019, voici un inventaire des supports d'animations déployés par le tout dernier secteur créé, le secteur Adultes / Familles / Séniors :

Lieu de convivialité, l'atelier cuisine est source de rencontre et d'échange de savoir et de savoir-faire. En 2019, les ateliers ont commencé leur itinérance sur le territoire.

20 Séances de Baby galipettes

22 Ateliers cuisine Parents Enfants

27 Défis cuisine intergénérationnel

7 Ateliers heure du conte

8 Ateliers P'tites mains

8 Petits déjeuners au sein des accueils de loisirs

65 Ateliers d'initiation à l'informatique

Participations au trophée Mix'foot, à la sortie intergénérationnelle à l'Armada de Rouen, à la sortie famille à la ferme hélicole de Croix Caluyau, à la 8ème édition d'Emotigout ainsi que qu'aux conférences sur l'aromathérapie et sur « comment poser les limites aux enfants tout en les respectant ». Pour clôturer l'année, un goûter de Noël a été organisé avec l'ensemble des 116 adhérents.

Rencontre sur le comment faire ses produits ménagers biologiques.



Enfin, depuis septembre 2019, un comité d'usagers (volontaires) est créé. Il participera en 2020 à l'écriture du projet social pour permettre aux habitants du territoire de participer :

- à l'amélioration de leurs conditions de vie,
- au développement de l'éducation et de l'expression culturelle,
- au renforcement des solidarités et des relations de voisinage,
- à la prévention et à la réduction des exclusions.

Sortie hélicole

L'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs



Piscine intercommunale

Terrains de football

PISCINE INTERCOMMUNALE

La Piscine communautaire fonctionne avec six maîtres-nageurs dont un responsable et deux fonctionnaires titulaires (caisse et entretien), ainsi que trois agents contractuels chargés de l'entretien. Elle a accueilli 69 612 personnes en 2019. La capacité d'accueil maximale est de 350 personnes

Publics	Scolaires	Collèges	Aqua gym	ALSH	École de natation	Club Palmes	Trith	Mickael	Autres	Total
29 721	19 770	8 021	5 132	2 253	1 186	1 588	938	454	549	69 612

Horaires

Horaires en période scolaire			Horaires vacances		
Lundi	fermé	15h-16h	Lundi	fermé	
Mardi	7h30-9h30	16h-19h30	Mardi	9h - 12h	15h-19h30
Mercredi	10h-11h30	15h-19h30	Mercredi	9h - 12h	15h-19h30
Jeudi	12h-13h30	16h-19h30	Jeudi	9h - 12h	15h-19h30
Vendredi	fermé	16h30-20h30	Vendredi	9h - 12h	15h-20h30
Samedi	9h - 11h30	15h - 17h45	Samedi	9h - 11h30	15h - 17h45
Dimanche	9h - 12h	fermé	Dimanche	9h - 12h	fermé

Activités et associations

LUNDI	12h15-13h15	17h30-18h30	18h30-20h00				
	Club nage g2	Asso sportive St Michel	Nage avec Palmes				
MARDI	12h15-13h15	18h30-19h00	19h00-19h30	19h30-22h00			
	Club nage g2	Aquabike	Aquabike	Squale Trithois			
MERCREDI	13h30-15h00	13h30-15h00	17h45-18h30	18h45-19h15	20h00-21h00		
	Asso sportive St Michel	Nage avec Palmes	Cours de natation*	Aquabike	Club Nage g2		
JEUDI	17h00-17h30	18h00-18h45	18h45-19h30	19h30-22h00	20h00-21h00		
	Aquabike	Cours de natation	Cours de natation	Squale Trithois	Club Nage g2		
VENDREDI	17h00-17h45	17h45-18h45	18h00-18h30	18h30-19h00	19h15-19h45		
	Cours de natation	Asso sportive St Michel	Aquabike	Aquabike	Aquabike		
SAMEDI	9h45-10h30	10h30-11h00	11h00-11h30	12h00-14h00	14h00-15h00	17h30-18h15	18h15-20h00
	Cours de natation*	Aquabike	Aquabike	Ecole de natation	Les Petites Bulles	Fit'Palmes	Nage avec Palmes
DIMANCHE	9h00-10h30						
	Bébés nageurs						



TERRAINS DE FOOTBALL

L'entretien des terrains de football est une compétence communautaire, les terrains restant communaux.

<i>Commune de Solesmes</i>	<i>Terrain d'honneur : 10 691 m² Terrain d'entraînement : 4 100 m²</i>
<i>Commune de Saint-Python</i>	<i>Terrain d'honneur : 6 800 m²</i>
<i>Commune de Vendegies-sur-Écaillon</i>	<i>Terrain d'honneur : 6 200 m²</i>
<i>Commune de Bermerain</i>	<i>Terrain d'honneur : 8 493 m²</i>
<i>Commune de Sommaing-sur-Écaillon</i>	<i>Terrain d'entraînement : moins de 1575 m²</i>
<i>Commune d'Haussey</i>	<i>Terrain d'honneur : 6 040 m² Terrain d'entraînement : 3 070 m²</i>
<i>Commune de Saulzoir</i>	<i>Terrain d'honneur : 7 020 m² Terrain d'entraînement : 4 700 m²</i>
<i>Commune de Vertain</i>	<i>Terrain d'honneur : 7 236 m²</i>
<i>Commune de Viesly</i>	<i>Terrain d'honneur : 8 750 m² Terrain d'entraînement : 7 000 m²</i>



Tondeuse hélicoïdale



Sablage avec sablage noblat à nappe et tracteur Kubota

Les travaux systématiques sont les suivants :

- la tonte hebdomadaire sauf météo exceptionnelle, excepté les terrains de Viesly
- la fertilisation
- le traitement sélectif

Les autres travaux :

- le sablage
- le décompactage
- les semis de regarnissage et de perforation
- le traitement fongicide
- le défeutrage exceptionnellement

Les finances



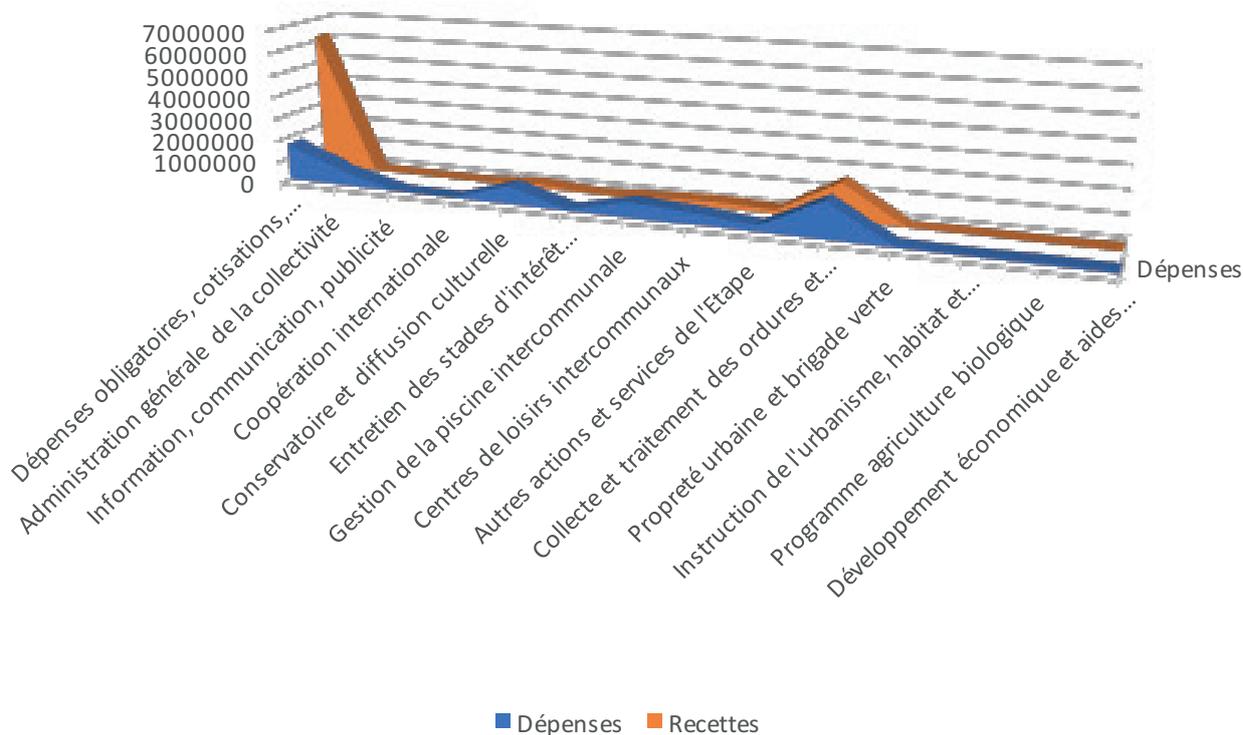
Budget principal 2019

BUDGET PRINCIPAL 2019

<i>Fonctionnement 2019</i>		
Désignation	Dépenses	Recettes
Dépenses obligatoires, cotisations, attributions	1680987,32	6214467,61
Administration générale de la collectivité	641767,7	25461,15
Information, communication, publicité	8175,72	0
Coopération internationale	0	0
Conservatoire et diffusion culturelle	803515,99	184430,12
Entretien des stades d'intérêt intercommunal	76026,74	0
Gestion de la piscine intercommunale	680624,63	143929,11
Centres de loisirs intercommunaux	541171,12	242984,93
Autres actions et services de l'Etape	282836,95	176953,91
Collecte et traitement des ordures et déchetterie	1617054,31	1646838,7
Propreté urbaine et brigade verte	72661,42	18317,3
Instruction de l'urbanisme, habitat et cadre de vie	33761,65	413,7
Programme agriculture biologique	78298,57	93,7
Développement économique et aides aux entreprises	61464,22	44178,57
Total	6578346,34	8698068,8

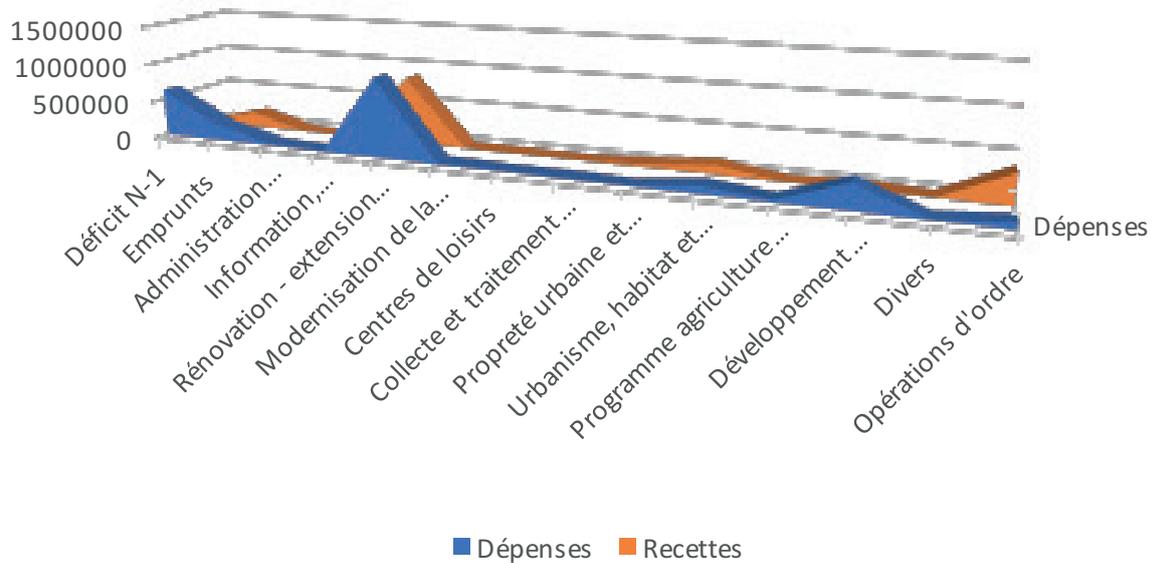


Fonctionnement



Investissement 2019		
Désignation	Dépenses	Recettes
Déficit N-1	616395,13	
Emprunts	216213,91	200000
Administration générale de la collectivité	26529,35	
Information, communication, publicité	1257,28	
Rénovation - extension du conservatoire intercommunal	1024560,03	860846,73
Modernisation de la piscine	22651,14	
Centres de loisirs	15859,76	1479
Collecte et traitement des ordures ménagères	15923,19	
Propreté urbaine et brigade verte	4156	41331,52
Urbanisme, habitat et cadre de vie	97670,38	116883,62
Programme agriculture biologique	24315	
Développement économique et aides aux entreprises	317080,55	34640,2
Divers	3500	
Opérations d'ordre	76348,35	377943,29
Total	2462460,07	1633124,36

Investissement





**BEAURAIN • BERMERAIN • CAPELLE-SUR-ECAILLON • ESCARMAIN • HAUSSY •
MONTRE COURT • ROMERIES • SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON • SAINT-PYTHON • SAULZOIR
• SOLESMES • SOMMAING-SUR-ECAILLON • VENDEGIES-SUR-ECAILLON • VERTAIN • VIESLY**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

📍 ZAE du Pigeon Blanc, Voyette de Vertain CS 60063 - 59730 SOLESMES / 📞 03 27 70 74 30 / contact@ccpays-solesmois.fr